calitom
service public des déchets

2022 RAPPORT

ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Vue d'ensemble

Prévention

Collecte

Traitement

Finances

Rappel

Modifié par le décret n°2015-1827, le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants) fixe aux collectivités en charge de la gestion publique des déchets ménagers et assimilés l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel s'inscrit dans une logique de transparence et de parfaite information des citoyens sur le fonctionnement du service. Les indicateurs techniques et économiques mis en perspective sont une bonne manière de prendre conscience des enjeux de la prévention, du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et du rôle que chacun a à jouer dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport a été construit dans le respect des recommandations de l'Ademe, Agence de la Transition Ecologique. En complément, des fiches individualisées, par territoire, apportent une lecture précise des données de chaque intercommunalité charentaise.

Sommaire

1 ▪ Le territoire desservi 8

2 ▪ La prévention des déchets 14

3 ▪ La collecte des déchets : organisation 20

4 ▪ La collecte des déchets : bilan 24

5 ▪ Le traitement des déchets : organisation 29

6 ▪ Le traitement des déchets : bilan 34

7 ▪ Impact environnemental et sanitaire 40

8 ▪ L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets 42

9 ▪ La concertation et la gouvernance 47

10 ▪ Les données financières 51

Glossaire 60

Conception graphique : Calitom - Crédits photos : Calitom, Adobe Stock - Juin 2023

Faits marquants en 2022

JANVIER

▪ **Expérimentation** de la collecte des ordures ménagères en **sacs transparents** sur Chasseneuil/Bonnieure

▪ **Fin de la collecte** en porte-à-porte du verre à Cognac et reprise en régie de l'exploitation de la déchèterie de Cognac

FÉVRIER

▪ **Fermeture de l'unité de pré-traitement** mécanobiologique de Ste-Sévère

▪ Décision **d'abandonner** la technique de **la mise en décharge** des déchets résiduels

▪ Validation du plan de modernisation des déchèteries

MARS

▪ Évolution des participations de +21% afin de reconstituer un autofinancement minimum

▪ **Lancement de la campagne de tri des déchets alimentaires**

AVRIL

▪ Création de **l'entente intercommunale** entre Calitom et la CDC de la Haute Saintonge concernant la gestion d'Atrion

MAI

▪ Lancement d'une consultation pour les **travaux d'amélioration** des performances du procédé du centre de tri

JUILLET

▪ Signature d'une **convention** avec les services départementaux de l'éducation et le Conseil Départemental afin d'engager **les 38 collèges charentais** dans la mise en place d'un plan d'actions de réduction des déchets

▪ **Reprise en régie** de l'exploitation de la **plateforme de compostage** de Ste-Sévère. Les déchets verts des déchèteries sont détournés vers des **sites de co-compostage d'agriculteurs.** La plateforme de Valoparc ne réceptionne plus que les apports des services techniques et prestataires privés.

AOÛT

▪ Mise en service du **parc photovoltaïque de Villognon** par Sol'RParc

SEPTEMBRE

▪ Campagne de vidéos de sensibilisation à la prévention des déchets avec B. Delépine

OCTOBRE

▪ **Validation du lancement des études préalables de création d'une UVE à Angoulême**

NOVEMBRE

▪ Grand Prix du Concours J'agis pour Réduire décerné à Eco in Pack.

Vision globale 2022 de la collecte et du traitement sur le département

L'activité collecte départementale

199 763 habitants

2021

222 861
tonnes de déchets collectés

592
kg/habitant/an
(-42 kg par rapport à 2021)

2022

208 565
tonnes de déchets collectés

Répartition des tonnages collectés par nature

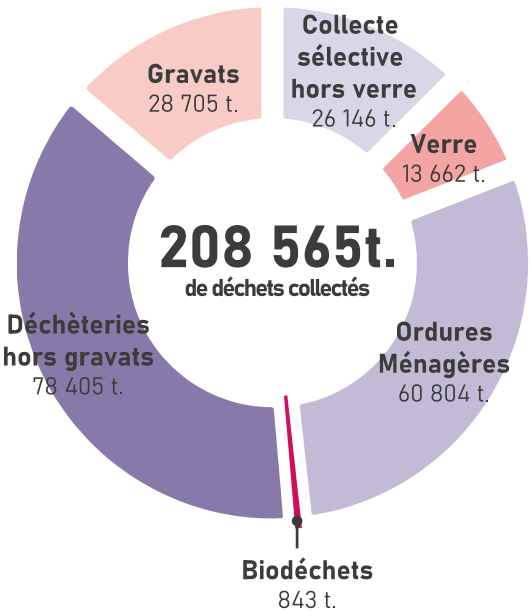

Filières	2022	Par rapport à 2021	Moyenne régionale 2021
Ordures ménagères	173 kg/an/hab	-5,98%	228 kg/an/hab
Collecte sélective hors verre	74 kg/an/hab	-1,33%	59 kg/an/hab
Verre	39 kg/an/hab	-4,88%	42 kg/an/hab
Biodéchets	2,4 kg/an/hab	+9,09%	7 kg/an/hab
Déchèteries (y compris gravats)	304 kg/an/hab	-8,43%	361 kg/an/hab
Total	592 kg/an/hab	-6,62%	697 kg/an/hab

L'activité traitement départementale

352 015 habitants

2021

258 777
tonnes de déchets traités

2022

245 173
tonnes de déchets traités

PRO

36 608 > **14,93%**
tonnes de déchets issus de l'activité commerciale de Calitom
des tonnages traités

Collecte et traitement par TERRITOIRE (en kg/an/habitant)

	Ordures ménagères	Collecte sélective (hors verre)	Verre	Déchèteries		Déchets valorisés*
				Total (y compris gravats)	*dont non-encore valorisable*	
CDC des 4B	172	78	37	357	*52*	65 %
CDC Charente Limousine	152	77	44	326	*58*	65 %
CDC Cœur de Charente	156	77	41	399	*71*	66 %
CA Grand Cognac	176	76	41	333	*47*	64 %
CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord	152	75	45	301	*44*	66 %
CDC Lavalette Tude Dronne	169	75	49	377	*56*	66 %
CDC Val de Charente	191	83	43	339	*56*	62 %
CDC du Rouillacais	123	72	43	377	*65*	69 %
CA GrandAngoulême	184	71	33	244	*43*	57 %
Tonnage total	**173**	**74**	**39**	**304**	***50***	**62 %**

* Le calcul du pourcentage de déchets valorisés est obtenu en faisant le rapport entre la somme des déchets valorisés (hors ordures ménagères et non-encore valorisable) et le tonnage total collecté.

+ 106 tonnes de déchets d'amiante et 90,5 tonnes de pneus collectés sur des sites en apports volontaires
+ 843 tonnes de biodéchets

La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit l'objectif de porter à 65% le tonnage des déchets ménagers et assimilés orienté vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.

Autres apports liés à l'activité commerciale du syndicat

Emballages recyclables et papiers (Charente-Maritime, professionnels Calitom et GrandAngoulême)	**Déchets d'activités économiques** (privés)	**Végétaux** (services techniques et privés)	**Non-encore valorisable** (services techniques, Emmaüs)	**Stabilisat + refus TMB** (Valoparc)	**Mulch** (Valoparc)	**Gravats** (privés)	**Amiante** (privés)	**Mobilier, articles de réemploi**	**Carton** (manifestations, foires)
12 709 t.	9 520 t.	1 283 t.	6 770 t.	4 098 t.	2 203 t.	19 t.	4 t.	3 t.	0,78 t.

Répartition des activités de traitement (y compris l'activité commerciale)

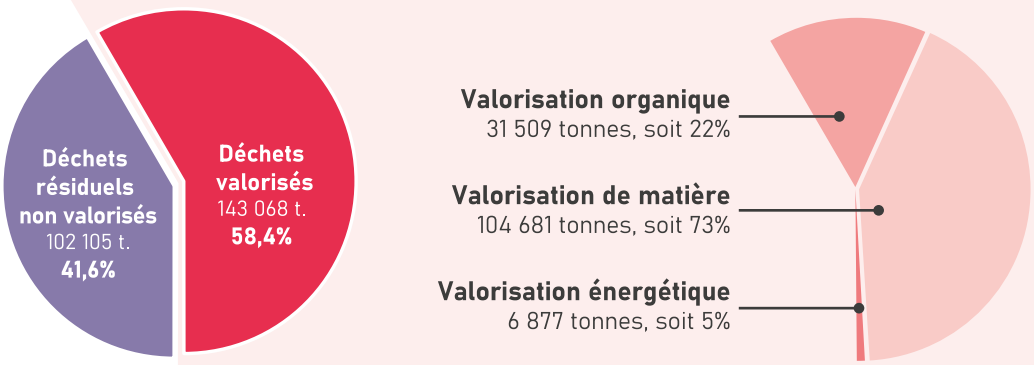

Production de déchets ménagers et assimilés en région Nouvelle-Aquitaine

Données 2021

Sur base des chiffres 2021 (derniers chiffres régionaux connus à la date de rédaction du rapport), **en kg/an/habitant**

	Ordures ménagères	Collecte sélective (hors verre)	Verre	Biodéchets	Déchèteries (hors gravats)	Gravats	Total
Charente	184	75	41	2	269	89	660
Charente Maritime	257	80	63	1	312	97	810
Corrèze	228	56	37	1	256	55	633
Creuse	191	64	40	0	219	91	605
Dordogne	207	75	47	1	266	68	664
Gironde	236	56	37	9	264	65	667
Landes	308	42	44	1	543	228	1166
Lot-et-Garonne	246	50	34	16	265	62	673
Pyrénées-Atlantiques	245	53	42	14	228	60	642
Deux-Sèvres	156	62	42	17	271	118	666
Vienne	196	50	39	1	233	77	596
Haute-Vienne	202	56	35	1	207	47	547
Région Nouvelle Aquitaine	228	59	42	7	278	83	697
Performance Charente/Moyenne régionale	**-24,12%**	**-25,42 %**	**-7,14 %**	**-71,43 %**	**-20,14 %**	**-2,41 %**	**-15,06 %**

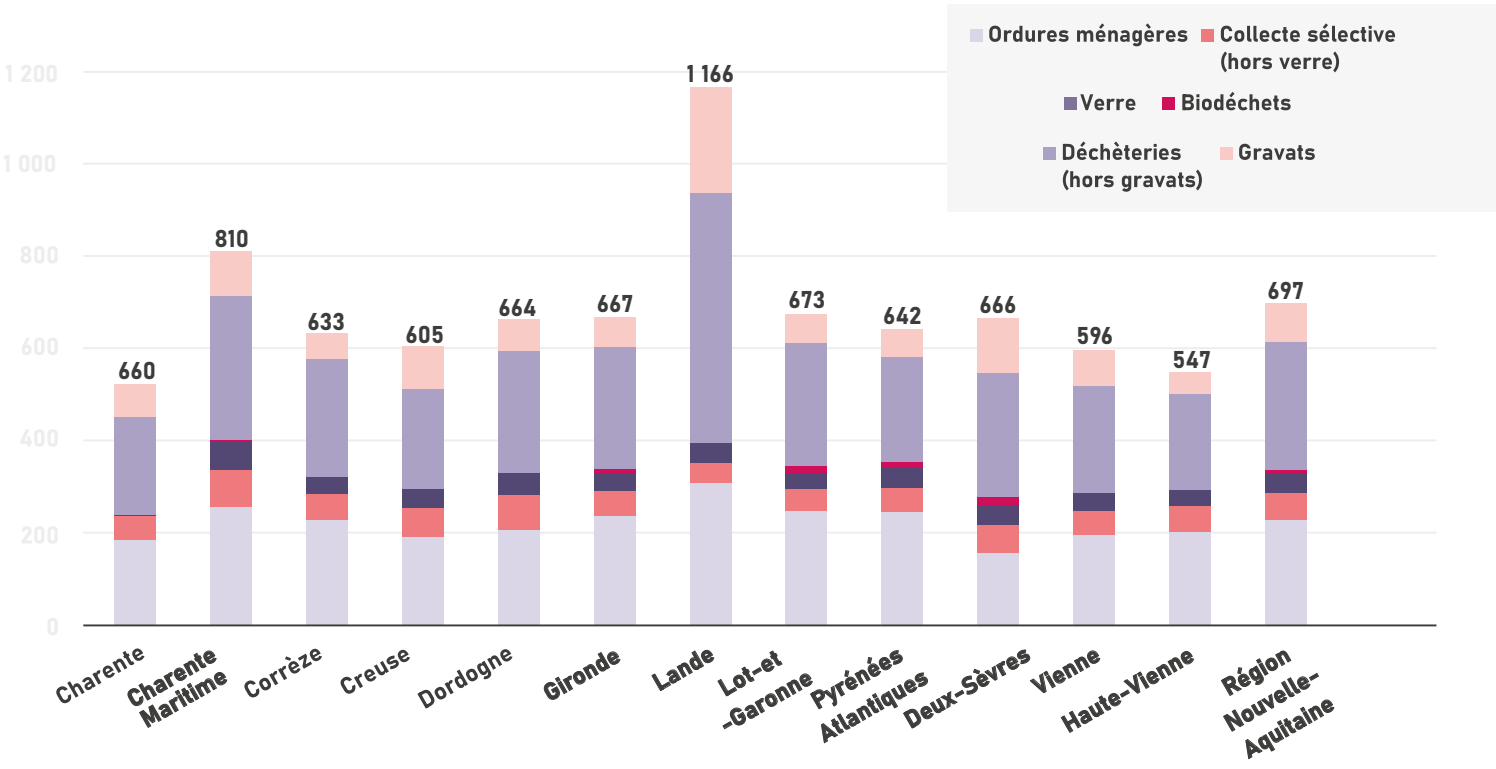

1 Le territoire desservi

7
communautés
de communes

9
collectivités
adhérentes

2
agglomérations

83
élus délégués représentant
les intercommunalités

Calitom, service public des déchets de la Charente, est un syndicat mixte créé en 1997 par arrêté préfectoral qui a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers produits sur le territoire départemental.

Le territoire desservi

Le périmètre

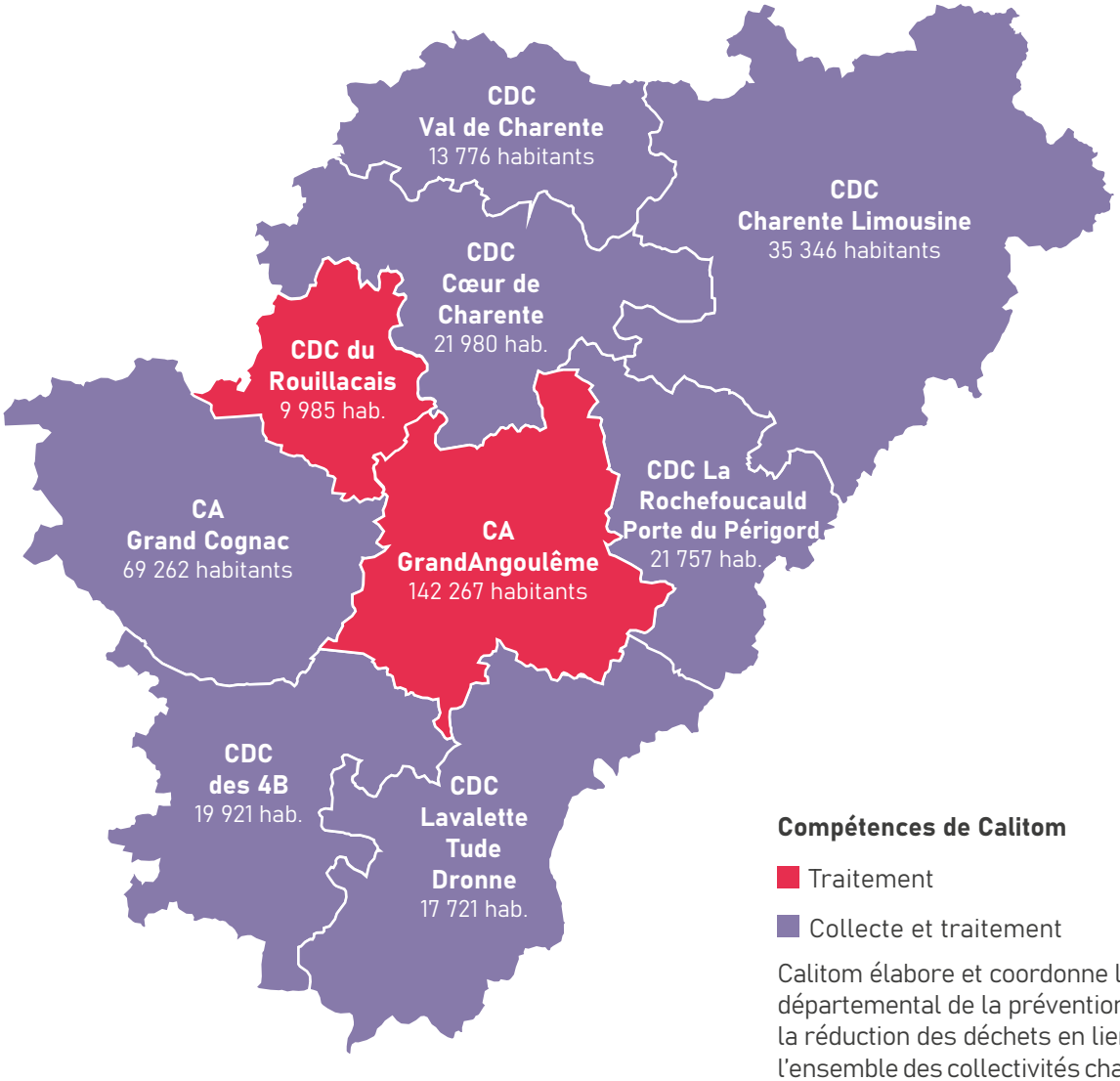

Compétences de Calitom

- Traitement
- Collecte et traitement

Calitom élabore et coordonne le schéma départemental de la prévention et de la réduction des déchets en lien avec l'ensemble des collectivités charentaises.

COLLECTE

313

communes adhérentes

199 763 habitants

Collecte (compétence facultative) : collecte des ordures ménagères, collecte sélective des emballages et des journaux-magazines, collecte du verre, collecte des biodéchets, exploitation des déchèteries.

TRAITEMENT

364

communes adhérentes

352 015 habitants

Traitement (compétence obligatoire) : tri des déchets recyclables, valorisation des filières de déchèteries, traitement des déchets résiduels, exploitation et création des équipements de traitement nécessaires au département, réhabilitation et suivi des anciens sites, traitement des Déchets d'Activité Économique à titre commercial.

Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

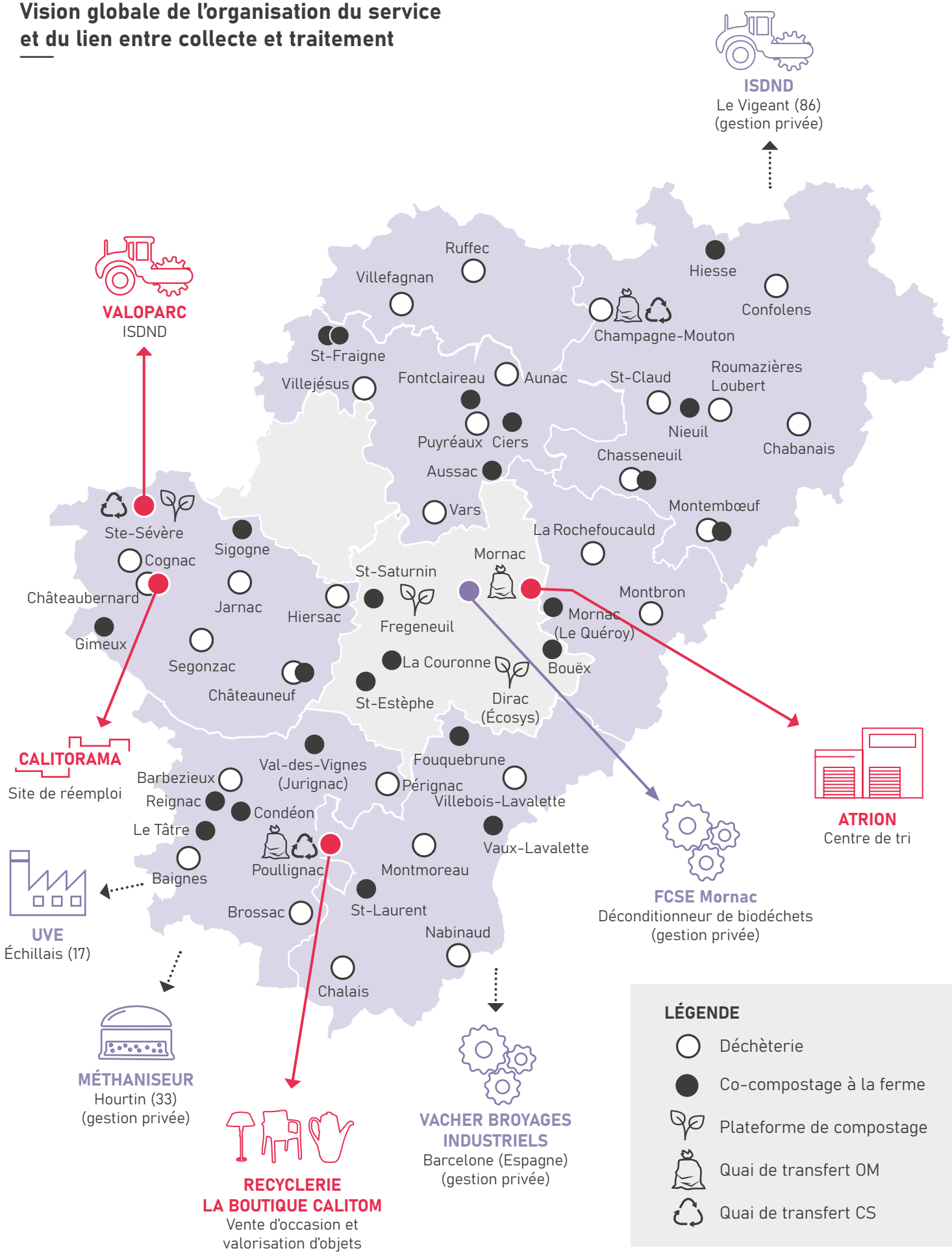

Déchets pris en charge par le service

MODE DE COLLECTE \ TYPE DE DÉCHETS	Ordures ménagères	Emballages recyclables	Papier	Verre	Amiante *	Pneus *	Textiles *	Déchets de soins *	Encombrants, toxiques et végétaux **
Collecte en porte à porte (sacs ou bacs individuels)	●	●	●						
Points d'apports volontaires (bacs de regroupement, conteneurs enterrés, autres conteneurs)	●	●	●	●			●		
Déchèteries			●	●			●		●
Pharmacies*								●	
Collecte spécifique sur site*					●	●			

*Filières faisant l'objet de collectes spécifiques

● **Amiante :** service spécifique de dépôts mensuels organisé sur 5 pôles de Calitom (Villefagnan, Montembœuf, Ste-Sévère, Poullignac et Champagne-Mouton) et 1 pôle privé (société William Sabatier à Balzac). Les inscriptions préalables sont obligatoires et du film de conditionnement est remis en déchèterie.

● **Pneus :** des apports sont possibles sur 3 pôles à Champagne-Mouton, Ste-Sévère et Poullignac, à des dates précises et selon des conditions spécifiques. Service gratuit, exclusivement réservé aux particuliers.

● **Textiles :** toutes les déchèteries et une grande partie des communes de Charente sont équipées de bornes textiles par les repreneurs (Le Relais, TioCréatex, Néphilia...)

● **Déchets de soins :** une filière de collecte et de traitement est accessible gratuitement en pharmacie pour les déchets de soins utilisés en auto-médication par la filière DASTRI.

● **Encombrants :** une collecte en porte-à-porte est organisée sur demande pour les habitants de la Ville de Cognac. Pour tous les autres habitants de Charente, les apports se font en déchèterie.

** Encombrants, toxiques et végétaux : filières déployées et collectées en déchèterie

- végétaux,
- non-encore valorisable,
- bois,
- ferraille,
- carton,
- DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques (écrans, petits appareils électroménagers, gros électroménager froid et hors froid),
- verre,
- déchets toxiques,
- textiles,
- meubles,
- huiles minérales,
- huiles végétales,
- batteries,
- plâtre,
- piles,
- polystyrène,
- ampoules et néons,
- cartouches d'imprimante,
- radiographies,
- ampoules éco,
- CD/DVD,
- métaux non ferreux (laiton, cuivre...),
- plastiques souples (bâches...),
- bouchons en liège,
- bouteilles de gaz,
- palettes,
- cartouches de chasse,
- couettes / oreillers / coussins / sacs de couchage.

Jusqu'à 37 types de déchets sont collectés en déchèterie

Compétences

Les ordures ménagères, la collecte sélective et le verre

	Gestion	Communautés de communes/d'agglomération							
		CDC Coeur de Charente	CA Grand Cognac	CDC Val de Charente	CDC des 4 B	CDC Lavalette Tude Dronne	CDC Charente Limousine	CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord	
COLLECTE	Calitom régie	● ●	●	● ●			● ●	● ●	**200 communes 122 625 hab. 168 communes 92 859 hab.**
	Suez Env.				● ●	● ●			90 communes 37 642 habitants
	Paprec		● ●						**23 communes 20 826 hab. 55 communes 50 592 hab.**
	Veolia		● ●						1 commune (ville de Cognac) 18 670 habitants
	Brangeon	●	●	●	●	●	●	●	**314 communes 199 763 hab.**

● OM
● CS
● Verre

TRAITEMENT

ISDND - Charente
Valoparc (Ste-Sévère) > Régie Calitom

ISDND - hors département
Le Vigeant (86) > Séché Environnement

Centre de tri Atrion
Mornac (16) > Régie Calitom

Unité de valorisation énergétique (UVE)
Échillais (17) > Veolia

Broyage Industriel
Barcelone (Espagne) > Groupe Vacher

Everglass
Châteaubernard (16)

Les encombrants et les toxiques

La collecte

Calitom assure en régie l'exploitation du haut de quai, la gestion (accueil, nettoyage...), l'encadrement du personnel, le compactage des bennes de non-encore valorisable, bois, végétaux et ferraille et les travaux de maintenance et d'agrandissement des 29 déchèteries situées sur son territoire de compétence collecte.

Le traitement

Calitom assure le déploiement uniforme des filières de valorisation au niveau départemental, sur l'ensemble des déchèteries du département y compris les sites de Brie, Dirac, Fléac, La Couronne, l'Isle d'Espagnac, Mouthiers, Rouillac et Soyaux.

Filières gérées par des éco-organismes	
DEEE	Ecosystem
Lampes et néons	Ecosystem
Textiles	Eco-TLC
Déchets dangereux	Eco-DDS
Piles	Corepile
Mobilier	Eco-Mobilier
Pneus	Aliapur

ÉCO-ORGANISMES
Structures agréées par l'État afin d'organiser la collecte et le traitement de certains déchets, en lien avec les entreprises de sa filière (obligation réglementaire de prise en charge de la fin de vie des produits mis sur le marché = Responsabilité Élargie du Producteur).

Destinations des filières de déchèteries non prises en charge par un éco-organisme		
Végétaux	Plateforme de compostage à Ste-Sévère (16)	gestion publique
	Plateforme de compostage ECOSYS de Dirac (16)	gestion privée
	Compostage à la ferme (16)	gestion publique/privée
Gravats	Dons aux particuliers, sites Calitom, carrières Garandeau (16)	gestion publique/privée
Non-encore valorisable	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)	gestion publique
Bois	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Ferraille	Suez à Mornac (16)	gestion privée
Cartons	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Plâtre	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Verre	Everglass à Châteaubernard (16)	gestion privée
Déchets dangereux (hors REP)	W. Sabatier à Balzac (16) puis la SIAP à Bassens (33)	gestion privée
Textiles	TioCreatex en Vienne (86)	gestion privée
Huiles minérales	Pivetaud (16)	gestion privée
Huiles végétales	GECCO (59)	gestion privée
Plastiques souples (films)	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Batteries, laitons, aluminium, cuivre, zinc, inox...	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
CD / DVD	Esope à Mornac (16)	gestion privée
Cartouches imprimantes	Atmosph'aire (33)	gestion privée
Radiographies (hors REP)	Titral Ouest (17)	gestion privée
Polystyrène	Poitou Polystyrène (86)	gestion privée
Cartouches de chasse	Fédération de Chasse (16) et Esope à Mornac (16)	gestion privée
Bouteilles de gaz	SIAP à Bassens (33)	gestion privée
Bouchons en liège	Armorim (16 et 33)	gestion privée
Papiers	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée

Autres filières

Filières	Collecte		Traitement	
	Lieu de récupération	Gestion	Structure	Gestion
Pneus	sur sites	régie Calitom	Aliapur	gestion privée
Amiante	sur sites	régie Calitom	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)	gestion publique
Divers objets et mobiliers	déchèteries	régie Calitom	Recyclerie La Boutique Calitom à Poullignac (16)	gestion publique
			Recyclerie Avril - Rouillac (16), Emmaüs Châteaubernard, La Couronne et Ruffec (16), Coup de Pouce à Manot (16)	association
			Romanobroc à Taponnat (16), Salle des ventes à Montbron (16), Easy Troc à Chasseneuil (16)	gestion privée

2 La prévention des déchets

592 KG
de déchets ménagers par habitant produits en 2022 toutes filières confondues

-56 KG
d'ordures ménagères par habitant entre 2010 et 2022

+12 KG
de déchets recyclables par habitant triés entre 2010 et 2022 (emballages recyclables, papiers et verre)

+53 KG
d'apports en déchèteries par habitant entre 2010 et 2022

Engagé depuis plus de 15 ans dans une démarche de prévention et de réduction des déchets, Calitom a réaffirmé sa volonté d'agir sur les pratiques de consommation et le volume des déchets. Ainsi, suite à des réunions de concertation avec les acteurs charentais concernés, le programme local de prévention des déchets 2020-2025 a été élaboré. Il engage la Charente dans un programme d'actions « J'agis pour réduire » visant -20% de déchets à l'horizon 2025, planifiées et coordonnées par le Comité -20% déchets, instance de concertation départementale.

Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

103

Indice 2022 de réduction des déchets
Calcul réalisé en prenant pour référence le tonnage des déchets ménagers et assimilés de 2010

Après 2 années marquées par la pandémie de COVID 2019, **l'année 2022 connaît un retour à la normale des tonnages produits sur le territoire.**

Ainsi, **tous les flux sont en baisse** que cela soit pour les ordures ménagères, la collecte sélective ou le verre mais aussi en déchèterie.

Seule la collecte des biodéchets est en progression notable de plus de 8% en cohérence avec nos politiques de gestion des biodéchets.

Au final, la production des déchets des ménages charentais s'établit à 592 kg/an/hab soit quasiment stable en comparaison avec 2019.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixait comme objectif aux collectivités de réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Cet objectif n'a pas été atteint par la Charente puisque la quantité totale de déchets ménagers et assimilés a augmenté.

Il est cependant à noter que cet objectif n'aura été atteint ni au niveau régional ni au niveau national.
À titre d'information, au niveau régional, on constate une augmentation de 9,2%.

Évolution des ratios DE déchets ménagers collectés, depuis 2010, en Charente

En kg/an/hab

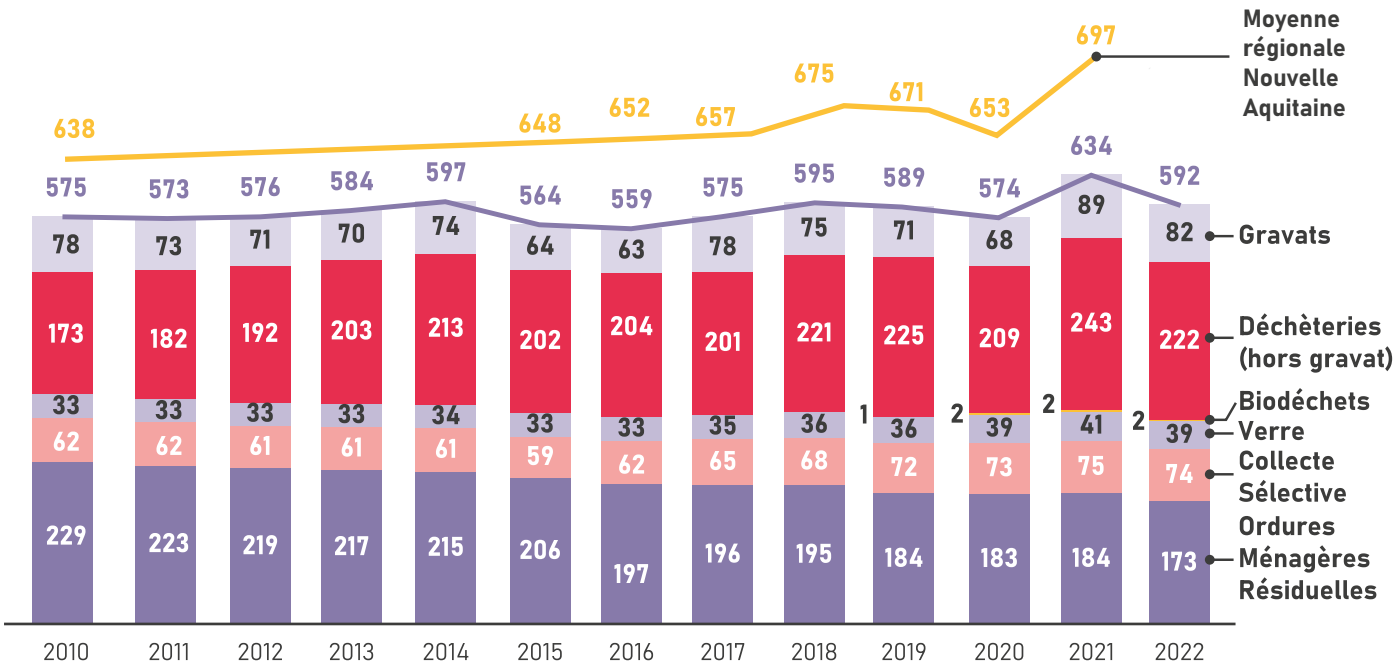

Historique des politiques de prévention menées

- **2009 : CAP 3000**, programme visant à sensibiliser l'ensemble du territoire charentais au compostage à domicile (fin du programme en 2012).
- **2011 :** lancement du programme local de prévention des déchets 2010/2014 visant à **réduire les ordures ménagères de 7%**.
- **2014 :** engagement de Calitom dans la labellisation **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** lancée par le Ministère de l'Environnement.
- **2016 :** lancement du **débat public** sur l'avenir du traitement des déchets résiduels charentais réunissant les principaux acteurs locaux du territoire et une cinquantaine de citoyens volontaires.
- **2017 :**
  - après 18 mois de concertation, **clôture du débat public** pour engager le département dans un **programme de prévention et de réduction** maximal des déchets visant -20% de déchets d'ici 2025. Le débat conclut également à ne pas créer de nouvelles unités de traitement en Charente et à fermer l'incinérateur de La Couronne.
  - création du **Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention**, appelé Comité -20% déchets, pour définir le plan d'action de prévention et de réduction des déchets à l'horizon 2025.
- **2018 :** organisation de **tables rondes** avec les acteurs concernés par la prévention des déchets (acteurs locaux, associatifs, chantiers d'insertion, usagers, entreprises, administrations, collectivités, élus...) pour établir un plan d'action en matière de prévention.
- **2019 :** élaboration du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) 2020-2025, intitulé **« J'agis pour réduire »**.

- **2020 :** début de mise en œuvre des actions du **PLPDMA**

PLPDMA

8 axes retenus, déclinés en 50 fiches actions, pour réduire de 20% les déchets charentais de 595 kg/an/hab en 2018 à 476 kg/an/hab en 2025), à l'horizon 2025, toutes filières confondues

Enjeu n°1 : Réduire le non-tri dans les ordures ménagères

Enjeu n°2 : Réduire les biodéchets dans les ordures ménagères

Enjeu n°3 : Réduire les textiles sanitaires dans les ordures ménagères

Enjeu n°4 : Réduire les emballages plastiques et le papier

Enjeu n°5 : Favoriser le réemploi de biens et de matériaux

Enjeu n°6 : Valoriser les végétaux le plus localement possible

Enjeu n°7 : Consolider les partenariats et les démarches d'accompagnement

Enjeu n°8 : Sensibiliser tous les charentais aux enjeux de la prévention des déchets

Le Comité -20% déchets une instance de concertation

16
élus engagés
au sein du comité -20%

Le Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention, appelé **Comité -20% déchets** est composé de **16 élus représentants** l'ensemble des territoires charentais et désignés en interne par les intercommunalités charentaises adhérentes à Calitom. Ce comité a un rôle de **programmation**, de **planification** et de **coordination** des actions de prévention qui sont engagées sur le territoire Charentais dans le cadre du PLPDMA. Depuis les dernières élections de 2020, c'est Mme Pascale Belle, issue du territoire du Grand Cognac, qui préside le Comité.

Les actions de valorisation des biodéchets & végétaux

Le compostage à domicile EN CHARENTE

- **11 668 composteurs** distribués en 2022.
- **150 lombricomposteurs** distribués.
- **72 structures** dotées de composteurs, soit 92 établissements équipés au total.
- **14 sites de compostage partagé,** soit 733 foyers supplémentaires dotés d'un bioseau pour un total de 119 sites.

Le nourrissage des animaux

314 subventions accordées pour l'achat de poules et de poulaillers aux particuliers en 2022.

2 877 foyers volontaires ont participé à cette opération, depuis le début de l'opération en 2014.

Accompagnement des entreprises

PACTE EFFICACITE MATIERES

Calitom, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente et Soltena accompagnent **des entreprises volontaires** à la mise en œuvre d'actions de gestion et de réduction de leurs déchets.

- 1 pacte s'est finalisé en 2022, en partenariat avec GrandAngoulême avec 18 entreprises engagées au départ. **Bilan : 270 tonnes par an de déchets valorisés, 161 tonnes par an de déchets évités, 75 000 € par an économisés.**

Parmi les structures charentaises relevant le défi : BACHMANN RDS, CENTRE HOSPITALIER ANGOULEME, MEUBLES DEMEYERE, DESCHAMPS et fils, FRENCH DESSERTS, LUXOR Lighting, PICARD Thermoformage, ROUSSELOT, SELP Secure, VG ANGOULEME, SEEMI, SOPPEC, LIPPI, Arbre Constructions, Arti Meubles, VILQUIN...

©Photo : CCI Charente

Accompagnement des familles zéro déchet

- **L'opération « Famille zéro déchet » lancée fin décembre 2021 à Ruffec** s'est poursuivie et finalisée en 2022. 15 familles du centre social Chrysalide ont été accompagnées par le service zéro déchet.

- Sur la **Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, un défi éco-citoyen** a été lancé auprès des habitants pour leur permettre de trouver des solutions simples pour réduire leur empreinte carbone, leurs déchets, s'alimenter autrement, consommer de manière plus responsable. Différents ateliers ont été organisés par **35 partenaires associatifs (collectivités, associations, entreprises...), dont le service zéro déchet de Calitom. 90 habitants** ont participé à cette opération et plus de 80 ateliers ont été proposés sur l'achat responsable, l'alimentation, le compostage, l'énergie...

Le réemploi

La recyclerie Calitom

Le réemploi participe à la réduction des déchets, en amont des filières de réutilisation et de recyclage. En prolongeant la durée de vie des objets ou matériaux, il contribue à limiter les consommations de ressources dans le cadre d'une économie circulaire. De nombreux objets encore utilisables sont jetés en déchèterie. Les recycleries leur évitent un enfouissement immédiat en centre de stockage.

- **44 tonnes évitées** en centre de stockage en 2022
- **32 026 articles** vendus
- **75 000 € HT** de vente
- **579 tonnes d'objets valorisés** depuis l'ouverture de la recyclerie en 2011

Calitorama

Un **espace de réemploi** sur le site de la déchèterie de **Châteaubernard** : il permet aux usagers de **déposer et récupérer gratuitement** des objets et matériaux pouvant être encore utilisés au lieu d'être jetés dans les bennes.

Un **espace d'animations** permet de sensibiliser les usagers sur le réemploi suivant différentes thématiques. Exemples : entretien et réparation de vélos, jardiner au naturel, cuisiner sainement, conception de cosmétiques et produits ménagers sains, ateliers artistiques de sensibilisation, rénovation de meubles, compostage...

- **109 ateliers** réalisés
- **810 participants en 2022**, 185 visiteurs pour la semaine européenne de réduction des déchets sur le site et 10 partenaires locaux pour des ateliers de réparation, de sensibilisation et de création d'articles zéro déchet...

Autres actions de détournements d'objets et de matériaux apportés en déchèterie

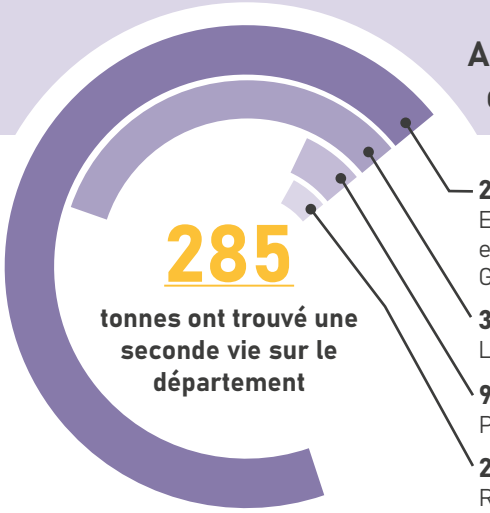

235,6 tonnes
Emmaüs Cognac, La Couronne et Ruffec (Grand Cognac, GrandAngoulême et Calitom)

37,2 tonnes
La Boutique (Calitom)

9,6 tonnes
Partenaires privés

2,6 tonnes
Recyclerie Avril (CDC du Rouillacais)

Soit

0,26%

des objets et matériaux détournés sur le tonnage global apporté en déchèterie

La sensibilisation à la réduction des déchets

L'animation scolaire

- **147 classes de primaires** ont bénéficié d'une animation en classe dans le cadre des programmes pédagogiques de Calitom soit **plus de 2 500 élèves** sensibilisés.
- **Thèmes abordés :** tri/recyclage, compostage, consommation responsable, gaspillage alimentaire, jardinage au naturel, 4 RE (Redécouvrir, Recycler, Réutiliser, Réimaginer).
- Animations réalisées par Calitom avec le concours des partenaires de l'éducation à l'environnement : **Charente Nature, Les Jardins d'Isis, Les Jardins Respectueux, Le Carré Bouge**.
- Les écoles volontaires peuvent bénéficier d'un accompagnement au diagnostic, à la formation des enseignants, du personnel technique et à la mise en place d'un programme de gestion de leurs déchets.
- **71 animations** ont été réalisées au sein de 15 collèges (1 336 collégiens sensibilisés), accompagnement de 5 collèges dans une démarche de réduction des déchets de l'établissement (restauration, administration, entretien...)
- **14 interventions** au sein d'autres structures (MFR, ALSH, associations...)

Visites de sites

- **2 parcours pédagogiques** sur les 2 principaux sites de traitement de la Charente (le site de stockage des déchets de Ste-Sévère **Valoparc** et le centre de tri de Mornac **Atrion**).

Ces visites guidées permettent de mieux comprendre les enjeux de la prévention et de la réduction des déchets.

- **Dans le cadre du programme « Mon école sans déchets »,** 1 094 élèves ont visité Les Jardins Respectueux (Châteaubernard).

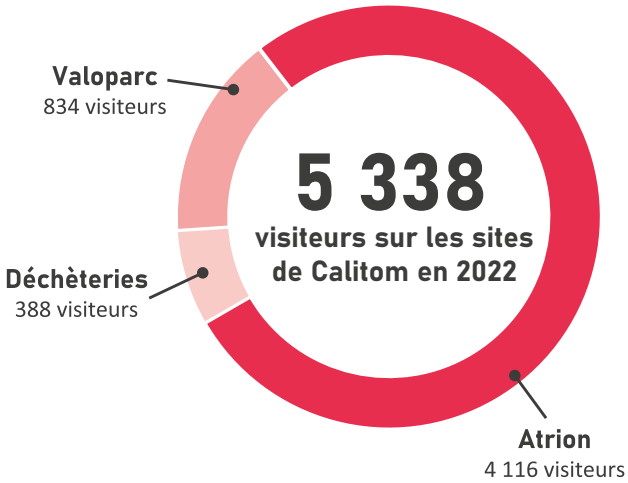

Autres actions

- **224 000 € de soutiens financiers** aux particuliers et organisateurs de manifestations (couches lavables, acquisition de poulaillers, composteurs, changes lavables…).
- **3 460 stop-pub** distribués.
- **30 acteurs locaux partenaires** de Calitom pour leurs actions de prévention ou de sensibilisation.
- Organisation du **second festival zéro déchet « Calitofest »** au centre de tri les 23, 24 et 25 juin pendant les journées de l'environnement. L'événement a rassemblé près de 1 200 visiteurs dont des scolaires venus pour des ateliers avec Les Petits Clous et Les Petits Débrouillards, un escape game, un atelier de recyclage avec fabrication d'objets en plastique, des visites de site, un village d'exposants zéro déchet en présence de Trizzy…
- **Site internet « J'agis pour réduire »**, site départemental dédié aux pratiques, aux initiatives et services locaux qui permettent de consommer plus éco-responsables et de réduire les déchets produits.
- **1 805 personnes** ont résolu l'énigme de l'escape game.
- Jury final du **concours « J'agis pour réduire »** destiné aux acteurs économiques charentais pour encourager la réduction des déchets et multiplier les projets écoresponsables : 4 lauréats ont été retenus et soutenus financièrement à Eco In Pack, Apiketa, Durepaire et Boutique Hossimo).

Élus référents

Mme Pascale BELLE

Présidente du Comité -20% déchets

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX

Vice-Président en charge de la prévention des déchets

8

TAILLE DE L'ÉQUIPE ENGAGÉE (EN ETP)

Plus d'informations :

www.jagispourreduire.com ou sur www.calitom.com / rubrique « réduire »

3 La collecte des déchets *Organisation*

199 763
habitants desservis par Calitom
en collecte **OM et CS**

75,5%
de la population collectée
tous les 15 jours en CS

54,1%
de la population collectée
toutes les semaines en OM

443
gros producteurs
non ménage soumis à
la redevance spéciale

Calitom assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble des collectivités du département, hors CDC du Rouillacais et Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême.

Précollecte

Ordures ménagères résiduelles

sac ou bac noir, sacs transparents
individuel ou collectif
colonne en apport volontaire

Emballages recyclables et revues, journaux, magazines

sac ou bac jaune
individuel ou collectif
colonne en apport volontaire

Biodéchets et déchets de jardin

composteur à domicile ou
de quartier pour les particuliers,
en bac pour les gros producteurs

Verre

colonne à verre
en apport volontaire

Encombrants et toxiques

déchèterie

Textile

déchèterie ou autres points
d'apports volontaires

Toutes les consignes de tri sur le site internet www.calitom.com / module « Où va ce déchet ».

Population desservie
et taux de variation annuel

Nombre d'habitants

Collecte en porte-à-porte (PAP)		Collecte en points d'apport volontaire (PAV)	
2021	2022	2021	2022
194 053	190 051 soit -2,06%	5 930	9 712 soit +63,78%

Bénéficiaires non ménages (sous redevance spéciale)

2021	2022
183	443 soit +142,08%

Équipements disponibles liés à la collecte

En apport volontaire

	Verre	Ordures ménagères	Emballages recyclables	Papier
Nombre de contenants disponibles	1 173	108	143	4
Type de contenants	colonnes	colonnes	colonnes	colonnes
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 170	1 pour 90	1 pour 68	/
Tonnage collecté	8 494 t.	1 352 t.	702 t.	46 t.

Organisation de la collecte

En porte à porte

Spécification de la collecte

	Ordures ménagères	Collecte sélective
Population desservie	190 051	190 051
Tonnage collecté	32 009	14 677
Distances parcourues pour la collecte	802 796 km	493 499 km
Couleur du bac concerné	gris - couvercle vert gris - couvercle bordeaux (Cognac)	gris - couvercle jaune
Collecte séparative proposée	oui	oui

Seuils de collecte maximum pour les producteurs non ménagers

ordures ménagères — collecte sélective — gros producteurs soumis à la redevance spéciale

par semaine

Population desservie

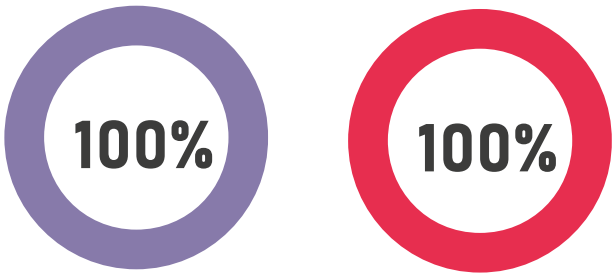

% sur la population totale du territoire

Fréquence de la collecte

Par type de collecte

Types de collecte	OM	CS	OM	CS	OM	CS	OM	CS
Période normale	1 x tous les 15 jours	1 x tous les 15 jours	1 x par semaine	1 x tous les 15 jours	1 x par semaine	1 x par semaine	2 x par semaine	1 x par semaine
Nombre d'habitants	64 067		86 611		22 319		17 054	

Période estivale (du 15/06 au 15/09) :
Passage à une collecte sur Aubeterre (290 hab.) **2 fois par semaine en ordures ménagères** et **1 fois par semaine en collecte sélective**

Par type de déchets

	Ordures ménagères			Collecte sélective	
	2 fois par semaine	Toutes les semaines	Tous les 15 jours	Toutes les semaines	Tous les 15 jours
Population en %	8,97	57,32	33,71	20,34	79,66
Nombre de communes	5	178	144	18	305
Nombre habitants	17 054	108 930	64 067	38 666	151 051

Évolution de l'organisation de la collecte

Ces dernières années, le service de collecte a fait l'objet de nombreuses adaptations sur le territoire : collecte tous les quinze jours en ordures ménagères, collecte robotisée, collecte en points d'apport volontaire enterrés dans les centres-bourgs, test de la collecte des ordures ménagères en sacs transparents...

Les élus de Calitom ont souhaité engager en 2021 une étude d'harmonisation et d'optimisation du schéma de collecte tenant compte des retours d'expérience des différents dispositifs, des évolutions réglementaires en matière de sécurité, de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets.

En 2022, ils se sont prononcés en faveur d'un nouveau schéma de collecte qui permettra de maintenir et de déployer un service de qualité auprès des usagers, d'adapter les fréquences à l'évolution des tonnages tout en améliorant le recyclage et la valorisation des déchets, de maîtriser les coûts de traitement. Parmi les principaux axes :

- Généralisation de la collecte des ordures ménagères en sacs transparents tous les 15 jours ;
- Généralisation de la collecte sélective toutes les semaines partout où cela est nécessaire ;
- Maintien de la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et de la collecte sélective partout où cela est possible ;
- Dotation progressive en bacs individuels pour les ordures ménagères et la collecte sélective ;
- Solutions de tri des déchets alimentaires en poursuivant les dotations en composteurs individuels et l'installation de points de compostage partagé pour l'habitat collectif.

Le plan de déploiement sera défini en 2023 pour une mise en place progressive dès 2024.

4 La collecte des déchets *Bilan*

208 565 T.
de déchets collectés sur le département

592 KG
de déchets collectés par habitant

304 KG
d'apports en déchèterie par habitant

173 KG
d'ordures ménagères par habitant

Après 2 années marquées par la pandémie de COVID 2019, l'année 2022 marque un retour à la normale des tonnages produits sur le territoire. Ainsi tous les flux sont en baisse que cela soit pour les ordures ménagères, la collecte sélective ou le verre mais aussi en déchèterie. Seule la collecte des biodéchets est en progression notable de plus de 8% en cohérence avec nos politiques de gestion des biodéchets.

Déchets collectés

Déchets collectés par territoire

	CDC des 4B	CDC Charente Limousine	CDC Cœur de Charente	CA Grand Cognac	CDC La Roche-foucauld Porte du Périgord	CDC Lavalette Tude Dronne	CDC Val de Charente	CDC du Rouillacais	CA Grand Angoulême
Ordures Ménagères déchets ménagers et assimilés	3 421 t.	5 358 t.	3 428 t.	12 216 t.	3 302 t.	3 004 t.	2 632 t.	1 226 t.	26 216 t.
dont déchets soumis à la redevance spéciale	*245 t.*	*445 t.*	*399 t.*	*1 207 t.*	*230t.*	*292 t.*	*225 t.*	/	/
Collecte Sélective dont déchets assimilés	1 562 t.	2 724 t.	1 689 t.	5 286 t.	1 637 t.	1 338 t.	1 143 t.	716 t.	10 052 t.
Verre	739 t.	1 572 t.	892 t.	2 869 t.	969 t.	865 t.	586 t.	431 t.	4 740 t.
Déchèteries déchets ménagers	7 110 t.	11 539 t.	8 767 t.	23 095 t.	6 550 t.	6 689 t.	4 667 t.	3 763 t.	34 732 t.
dont déchets des professionnels	*282 t.*	*291 t.*	*240 t.*	*1 501 t.*	*104 t.*	*193 t.*	*261 t.*	*Non estimé*	/
Biodéchets	843 t.							/	

+ 106 tonnes de déchets d'amiante et 90,5 tonnes de pneus collectés sur des sites en apports volontaires

Déchets collectés sur le département

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

60 804 t.
soit 173 kg/an/hab

COLLECTE SÉLECTIVE HORS VERRE

26 146 t.
soit 74 kg/an/hab

VERRE

13 662 t.
soit 39 kg/an/hab

BIODÉCHETS

843 t.
soit 2 kg/an/hab

DÉCHÈTERIES GRAVATS COMPRIS

107 110 t.
soit 304 kg/an/hab

Évolution des tonnages

Collecte départementale

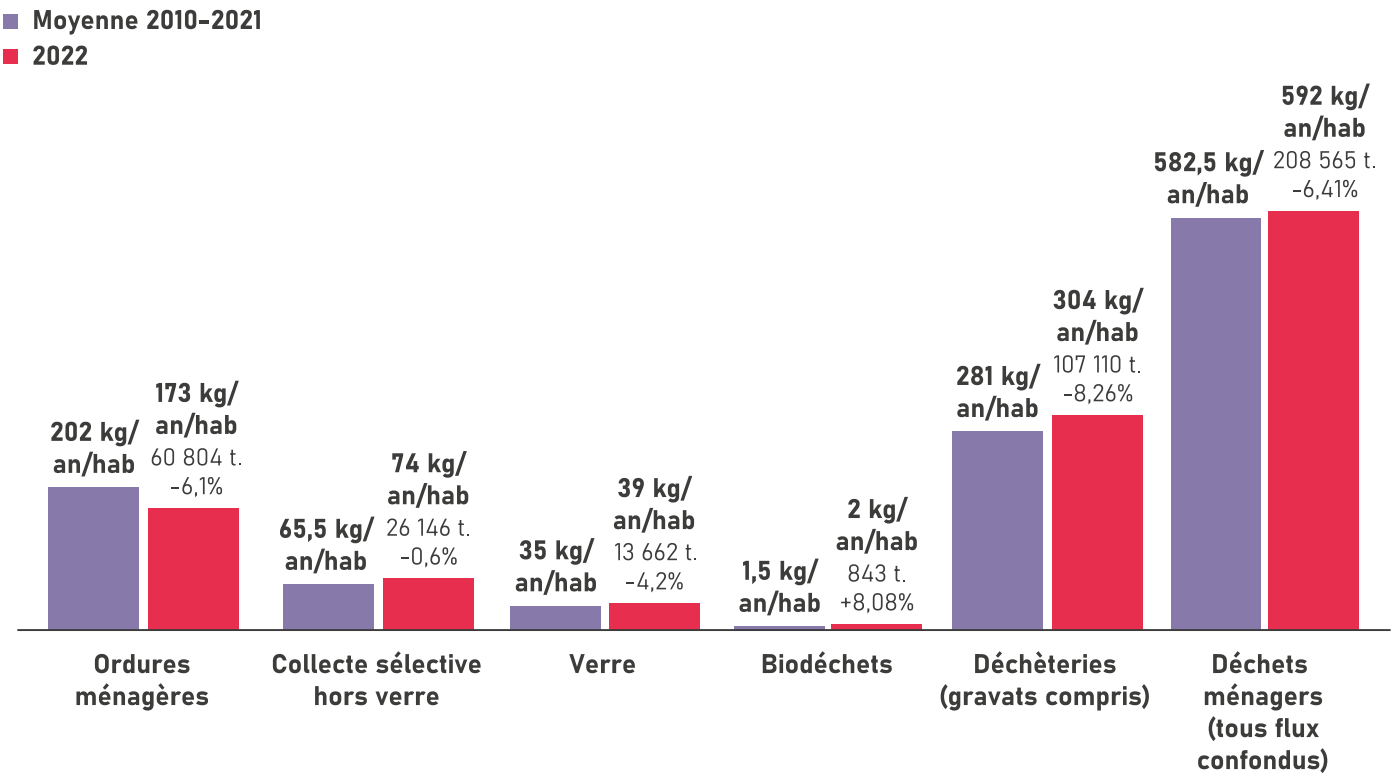

Après deux années impactées par le COVID, l'année 2022 marque un retour à la normale des tonnages produits sur le territoire. On constate un **net repli de la production d'ordures ménagères** de -6,10% et de -4,38% **du verre**. Bien que plus modérée, une **diminution** de -0,63% de la **collecte sélective** est tout de même constatée. Les tonnages en **déchèterie** sont eux aussi à la baisse avec une contraction moyenne des flux de 8,22%. Il faut cependant noter de fortes disparités entre les filières avec les **végétaux** et le **non-encore valorisable** en diminution de -12,9 et -12%, **le bois et le plâtre en hausse** de plus de 7%. Au final, la **production des déchets des ménages charentais** s'établit à 592 kg/an/hab soit quasiment **stable** en comparaison avec 2019.

Projection départementale 2023

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Charente s'est fixée pour objectif de réduire de 20% à l'horizon 2025 les déchets charentais, toutes filières confondues.

Pour atteindre l'objectif final de 2025, les efforts devront prioritairement porter sur **la réduction du non-tri et des biodéchets dans les ordures ménagères**, ainsi que la **réduction des végétaux** et du **non-encore valorisable** en déchèterie.

Déchèteries

Répartition des tonnages par flux
Données départementales

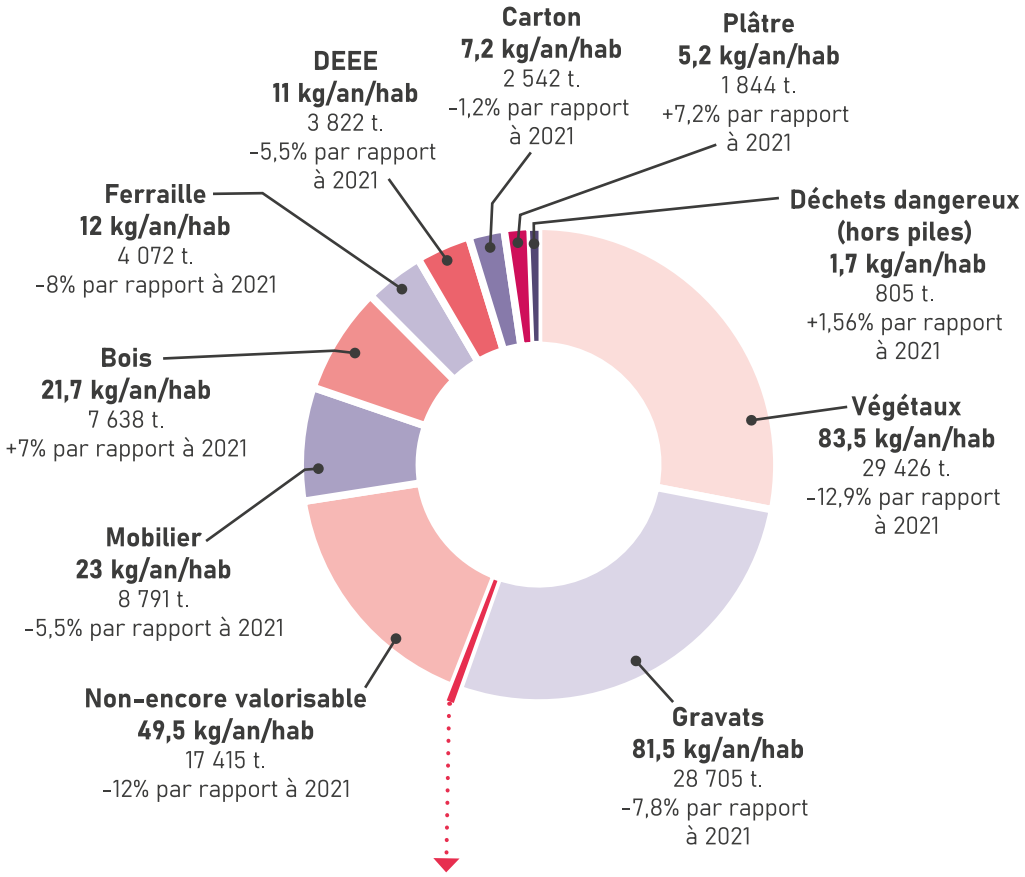

Petites filières de moins de 2 kg/an/hab

Filières	g/an/hab	Tonnage	Par rapport à 2021	Filières	g/an/hab	Tonnage	Par rapport à 2021
Textile	1 700	600	+1,8%	**Câbles de cuivre**	60	21,3	+11,3%
Articles réemploi ressourcerie (Boutique Calitom, Emmaüs, AVRIL, vélos)	810	284	+43,9%	**CD/DVD**	40	15,2	-5,6%
Huiles minérales	620	217,5	+1,8%	**Laiton**	40	13,9	+6,5%
Papiers	520	184,4	-17,9%	**Inox**	40	13,7	+27,3%
Plastiques souples (films)	390	137,2	+18,1%	**Néons / ampoules**	40	13	-11,2%
Batteries	310	107,8	-10,7%	**Cuivre**	20	7,5	-1,7%
Pneus (GA)	660	84,7	-10,18%	**Zinc**	20	6,9	+21,4%
Polystyrène	250	86,8	+1,4%	**Cartouches d'imprimante**	10	4,5	-0,86%
Aluminium	160	55,5	+7,7%	**Cartouches de chasse**	10	2,8	+142,7%
Huiles végétales	110	39,2	-6,5%	**Radiographies**	10	2,6	+4,6%
Piles	110	38	+2,1%	**Bouchons de liège**	0	0,65	+16,7%

Autres filières faisant l'objet de collectes spécifiques

Filières	Tonnage	Kg/an/hab	Par rapport à 2021
Amiante	105,64	0,3	+32,7%
Pneus	90,5	0,26	-25,78%
Textiles	1 464	4,16	-0,88%

Performance de collecte en 2022

Périmètre départemental

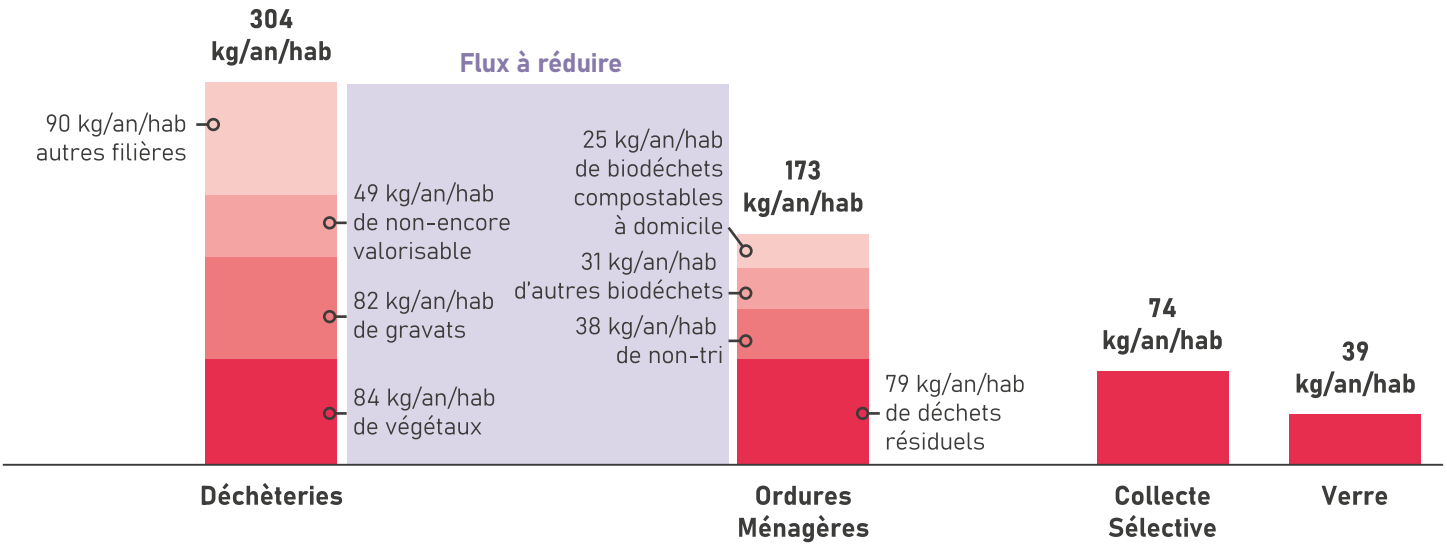

● **Déchets résiduels :** petits objets, mégots, sacs poubelle, déchets alimentaires non compostables, textiles sanitaires (couches, mouchoirs...), autres déchets résiduels dont éléments fins.

● **Non-tri :** emballages plastiques et complexes, verre, emballages métalliques, carton, papiers jetés dans les ordures ménagères.

● **Autres biodéchets :** Produits alimentaires non consommés et sous emballage, viande, poisson, coquillages, os...

● **Coût du non-tri :**

Perte de 3,24 millions € à l'échelle du département.

Chaque tonne de déchets recyclables qui n'est pas triée et donc placée dans un sac noir qui va être enfoui, représente un **surcoût financier de 242 €** pour la collectivité et à un impact environnemental certain puisqu'il s'agit de ressources perdues.

Le sac noir des charentais est encore composé à **22% de déchets** qui auraient pu être triés. À l'échelle du département, cela représente une **perte d'environ 3,24 millions € qui impacte directement les citoyens dans le coût des impôts locaux**.

Objectif PLPDMA -20% en 2025

Afin d'atteindre l'objectif que la Charente s'est fixé dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, à savoir une **réduction de -20% des déchets charentais à l'horizon 2025**, différents axes prioritaires ont été identifiés pour diminuer la collecte de certains flux de déchets :

● **En déchèterie :** une réduction des végétaux, des gravats et des tonnages non-encore valorisables.
● **En ordures ménagères :** une réduction du non-tri et des biodéchets.
● **En collecte sélective :** les objectifs de prévention visent aussi à réduire la consommation de plastique et d'emballages.

Le traitement des déchets *Organisation*

5

208 565 T.
de déchets
ménagers
traités en 2022

Le département de la Charente n'est pas autonome.

148 399 T.
de déchets
traités en Charente

60 160 T.
des déchets traités
hors département

Calitom traite les déchets ménagers et assimilés collectés sur l'ensemble du territoire charentais. Il dispose de ses propres unités de traitement et en assure la gestion, avec une autonomie relative. La collectivité est également prestataire de service pour le compte de clients publics hors département et d'entreprises privées.

Origine des déchets

Et localisation des unités de traitement existantes

En Charente

FCSE Mornac
Déconditionneur de biodéchets
Déchets acceptés : biodéchets
Provenance des déchets : biodéchets des gros producteurs (480 t.)

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DE FRÉGENEUIL

Gestion : GrandAngoulême
Déchets acceptés : déchets verts.
Provenance des déchets : déchèteries de GrandAngoulême (Brie, Dirac, Fléac, l'Isle d'Espagnac, La Couronne, Mouthiers, Soyaux) : 2 553 t.

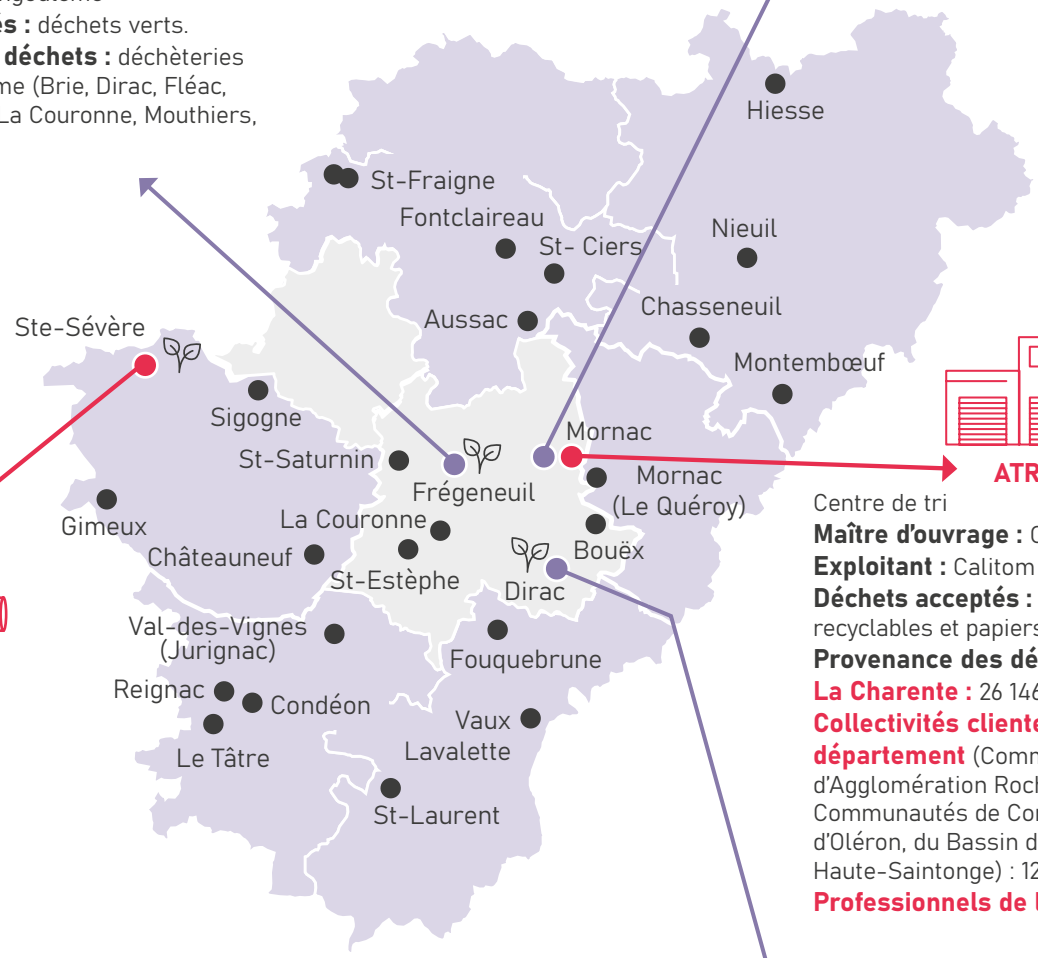

ATRION
Centre de tri
Maître d'ouvrage : Calitom
Exploitant : Calitom
Déchets acceptés : emballages recyclables et papiers.
Provenance des déchets :
La Charente : 26 146 t.
Collectivités clientes hors département (Communautés d'Agglomération Rochefort Océan, Communautés de Communes de l'Ile d'Oléron, du Bassin de Marennes et de Haute-Saintonge) : 12 548 t.
Professionnels de la Charente : 160 t.

VALOPARC
Informations p.31

LÉGENDE

- Co-compostage à la ferme
- Plateforme de compostage

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE ECOSYS DE DIRAC
Gestion : société ECOSYS
Déchets acceptés : déchets verts.
Provenance des déchets : déchèteries de GrandAngoulême (Brie, Dirac, Fléac, l'Isle d'Espagnac, La Couronne, Mouthiers, Soyaux) : 5 704 t.

VALOPARC

ISDND
Maître d'ouvrage : Calitom
Exploitant : Calitom
Déchets acceptés : refus de compostage, déchets minéraux, déchets de construction et de démolition en mélange, encombrants ménagers, déchets de produits alimentaires, déchets d'amiante lié, ordures ménagères, stabilisat, déchets d'activités économiques, résidus provenant de déchets, refus de tri.
Provenance des déchets :
Déchets ménagers résiduels et assimilés : 28 215,76 t.
Non-encore valorisable des déchèteries et des services techniques : 24 184,92 t.
Déchets d'activités des entreprises : 9 375,34 t.
Stabilisat TMB : 4 056,86 t.
Mulch : 2 202,80 t.
Refus de tri (entrant + process) **d'Atrion :** 1 144,80 t.
Déchets d'amiante lié : 109,76 t.
Refus TMB : 40,66 t.
Biodéchets : 33,04 t.

Plateforme de compostage
Maître d'ouvrage : Calitom
Exploitant : Veolia
Déchets acceptés : déchets verts
Provenance des déchets :
Déchèteries de l'Ouest (Châteaubernard, Jarnac, Segonzac, Cognac) + Rouillac : 1 362 t.
Services techniques : 448 t.
Entreprises privées : 835 t.

PLATEFORMES DE CO-COMPOSTAGE DES AGRICULTEURS
19 806 TONNES

Gestion privée : les agriculteurs
Déchets acceptés : déchets verts des déchèteries.
Provenance des déchets :
Plateforme d'Aussac-Vadalle : 1 032 t.
déchèteries d'Aunac, Puyréaux et Vars
Plateforme de Bouëx : 896 t.
déchèteries de La Rochefoucauld, Montbron et Confolens
Plateforme de Chasseneuil : 1 747 t.
déchèteries de Chasseneuil/Bonnieure, Chabanais, Montbron, La Rochefoucauld, Montemboeuf, Roumazières et St-Claud
Plateforme de Châteauneuf : 349 t.
déchèterie de Châteauneuf et Jarnac
Plateforme de Saint-Ciers : 613 t.
déchèteries d'Aunac, Puyréaux, Ruffec, Villefagnan et Villejesus
Plateforme de Condéon : 446 t.
déchèteries de Baignes, Barbezieux, Brossac, Chalais et Pérignac
Plateforme de Fontclaireau : 1 090 t.
déchèteries d'Aunac, Champagne-Mouton, Puyréaux et Ruffec
Plateforme de Fouquebrune : 554 t.
déchèteries de l'Isle d'Espagnac, La Couronne, Mouthiers et Soyaux
Plateforme de Gimeux : 991 t.
déchèteries de Châteaubernard, Cognac et Segonzac
Plateforme de Hiesse : 957 t.
déchèteries d'Aunac, Chabanais, Champagne-Mouton, Confolens, La Rochefoucauld, Montbron et St-Claud
Plateforme de Jurignac : 188 t.
déchèteries de Châteauneuf et Jarnac
Plateforme de La Couronne : 469 t.
déchèteries de Hiersac
Plateforme de Le Tâtre : 1 253 t.
déchèteries de Baignes, Barbezieux, Brossac, Chalais, Pérignac et Segonzac
Plateforme de Montemboeuf : 511 t.
déchèteries de La Rochefoucauld, Montbron et Montemboeuf
Plateforme de Nieuil : 637 t.
déchèteries de Chabanais, Champagne-Mouton, Confolens, Roumazières et St-Claud
Plateforme de Mornac (Le Queroy) : 641 t.
déchèterie de La Rochefoucauld, Montbron et Montemboeuf
Plateforme de Reignac : 907 t.
déchèteries de Baignes, Barbezieux, Brossac, Chalais, Châteauneuf, Pérignac et Segonzac
Plateforme de Salles d'Angles : 507 t.
déchèteries de Châteaubernard et Hiersac
Plateforme de Sigogne : 688 t.
déchèteries de Châteaubernard, Châteauneuf et Jarnac
Plateforme de Saint-Estèphe : 576 t.
déchèteries de Châteaubernard, Châteauneuf et Hiersac
Plateforme de Saint-Fraigne 1 : 655 t.
déchèteries de Ruffec, Villefagnan et Villejesus
Plateforme de Saint-Fraigne 2 : 1 252 t.
déchèteries d'Aunac, Ruffec, Villefagnan, Villejesus et Rouillac
Plateforme de Saint-Laurent : 1 332 t.
déchèteries de Brossac, Chalais, Montmoreau, Nabinaud et Pérignac
Plateforme de Saint-Saturnin : 416 t.
déchèterie de Fléac, l'Isle d'Espagnac et Mouthiers
Plateforme de Vaux Lavalette : 1 097 t.
déchèteries de Montmoreau, Nabinaud, Pérignac, et Villebois

Hors département

UVE, Echillais (17)

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunautaire du Littoral
Exploitant : Veolia
Déchets acceptés : déchets banals non dangereux, déchets ménagers et assimilés provenant de commerces, industries et administrations, déchets provenant d'installations de gestion de déchets (refus de tri, de compostage).
Provenance des déchets : refus de tri Atrion (1 487 t.).

MÉTHANISEUR, Hourtin (33)

Maître d'ouvrage : Medoc Energie
Exploitant : Medoc Energie
Déchets acceptés : biodéchets
Provenance des déchets : biodéchets préparés par le déconditionneur FCSE de Mornac et Suez Aproval Mornac (800 tonnes)

ISDND, Le Vigeant (86)

Maître d'ouvrage : Séché Environnement
Exploitant : Séché Environnement
Déchets acceptés : déchets ménagers résiduels et assimilés.
Provenance des déchets :
Ordures ménagères : quai de transfert de Mornac à Atrion (collectes des déchets de GrandAngoulême et des CDC de La Rochefoucauld Porte du Périgord, une partie de Charente Limousine) : 26 850 t.
Ordures ménagères : quai de transfert de Champagne-Mouton (collectes des CDC de Val de Charente, une partie de Charente Limousine et de Cœur de Charente) : 5 853 t.

BOJ, Barcelone (Espagne)

Maître d'ouvrage : Vacher Broyages Industriels
Provenance des déchets : refus de tri Atrion + mix plastique (4 327 t.).

Nature des traitements
(dont valorisation)

Filière	Mode de valorisation	Unité de traitement
Ordures Ménagères	stabilisation (puis valorisation matière et enfouissement)	Usine de pré-traitement mécano-biologique de Ste-Sévère
	stockage	Centres de stockage de Ste-Sévère, Le Vigeant
Emballages recyclables	tri (puis valorisation matière et valorisation énergétique)	Centre de tri Atrion à Mornac
Papiers	tri (puis valorisation matière et valorisation énergétique)	Centre de tri Atrion à Mornac WSR (Palm Recycling, Grande-Bretagne)
Biodéchets	méthanisation	FCSE Mornac puis méthaniseur Medoc Energie
DEEE	valorisation matière et énergétique, enfouissement	Gros électroménager hors froid et petits appareils en mélange : Praxy Pena Metaux à Mérignac (33) Gros électroménager froid : AFM Recyclage à Bassens (33) Écrans et écrans plats : Environnement Recycling à Domerat (03)
Lampes et néons	valorisation matière et énergétique, enfouissement	Artemise à Vulaines (10) et Lumiver à Seclin (59)
Textiles	valorisation matière, réemploi, enfouissement	Réemploi en direct par Tiocreatex en Vienne (86)
Déchets dangereux	valorisation énergétique	SIAP à Bassens (33)
Déchets dangereux (hors REP)	valorisation énergétique	SIAP à Brassens (33)

Filière	Mode de valorisation	Unité de traitement
Piles	valorisation matière	Piles boutons : META REGENERATION (04) / Batteries Li-Ion : EURODIEUZE (57) / Piles Lithium-MnO2 : ACCUREC (47) / Batteries NiMh : ERASTEEL – VALDI (03) / Batteries Plomb : EPUR METAL (13) / Batteries NiCd : EURODIEUZE (57) / Piles Alcalines/Salines : PAPREC D3E RECYCLAGE (33) / Piles Lithium-SOCl2 : ACCUREC (47)
Mobilier	valorisation matière et énergétique, enfouissement	Bois : recyclé sur EGGER à Rion des Landes (40) / Matelas : recyclés sur RME à Mortagne sur Sèvre (85) / Plastique : recyclés chez CYCLIA à Truyes (37) / Rembourrés : préparation en CSR (en vue de valorisation énergétique) chez PENA à Mérignac (33) / Ferraille : recyclage sur exutoire choisi par SUEZ Nersac (16) / Refus de tri : élimination sur exutoire choisi par SUEZ Nersac (16)
Végétaux	compostage	Plateforme de compostage de Ste-Sévère (16), de Frégeneuil (16), et d'ECOSYS à Dirac (16)
		Compostage à la ferme (16)
Gravats	dons, réemploi	Particuliers, sites Calitom, sites Garandeau (16)
Tout-venant	stockage	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)
Bois	valorisation énergétique et matière	Bois B : EGGER (40, Rion des Landes) Bois A : Chaufferie
Ferraille	valorisation matière	Acièrie en Espagne
Cartons	valorisation matière	Cartonnerie (dont St-Michel -16)
Plâtre	valorisation matière	Placo-plâtre à Cherves-Richemont (16)
Verre	valorisation matière	St-Gobain à Châteaubernard (16)
Huiles minérales	valorisation énergétique	80% cimenterie AIRVAULT (79), 20% cimenterie REVENTIN VAUGRIS (38)
Huiles végétales	valorisation énergétique	Gecco (59)
Plastiques souples (film)	valorisation matière	Recuperados (La Garriga - Espagne)
Batteries, laitons, aluminium, câbles de cuivre, zinc, inox, cuivre…	valorisation matière	Batteries : STCM (45, Bazoches) Petits métaux non ferreux : GDE (33, Izon)
CD / DVD	valorisation matière	Plasturgiste
Cartouches imprimantes	réemploi	Atmosph'aire (33) / Revente
Radiographies (hors REP)	valorisation matière	Rhône-Alpes argent (69)
Polystyrène	valorisation matière	ESAT Vivonne (16)
Pneus	valorisation matière et énergétique	Alcyon (33)
Amiante	stockage	ISDND à Ste-Sévère (16)
Divers objets, mobiliers et vélos	réemploi	Recyclerie La Boutique Calitom (16)/ Recyclerie Avril (16) / Emmaüs de Cognac, La Couronne et Ruffec (16) / Association Coup de Pouce (16, Manot) / Romanobroc (16, Taponnat) / Salle de ventes (16, Montbron)
Bouteilles de gaz	valorisation matière	SIAP à Bassens (33)
Cartouches de chasse	valorisation matière	DECONS (33), ESOPE (16)
Bouchons de liège	valorisation matière	ARMORIM (33)

6 Le traitement des déchets *Bilan*

62,1%
des tonnages traités valorisés (déchets ménagers du département)

58,4%
des tonnages traités valorisés (y compris activités commerciales)

245 173 T.
de déchets traités en 2021 par Calitom (y compris activités commerciales)

36 608 T.
de déchets traités par Calitom pour le compte d'entreprises privées ou de collectivités extérieures (DAE, non-encore valorisable...)

Capacité et tonnages traités

Taux global de valorisation

Total des déchets entrants en 2022
(Déchets ménagers du département)

208 565
tonnes de déchets ménagers du département (hors activités commerciales)
traités en 2022

Tonnages valorisés

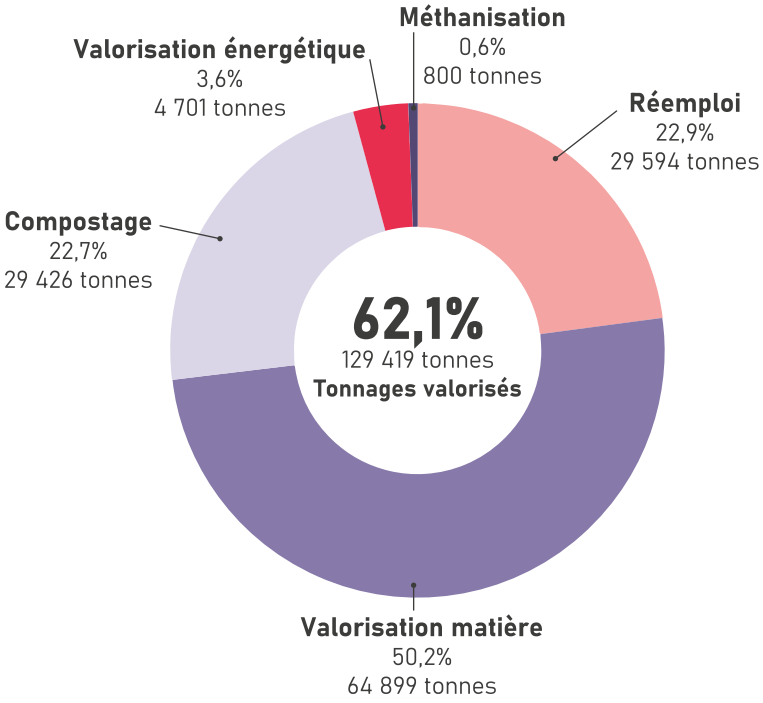

Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

117*

Indice 2022 de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

**Calcul réalisé en prenant pour référence le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010.*

Cette évolution s'explique par **la fermeture de l'incinérateur** de GrandAngoulême en janvier 2018 sans création d'unité de remplacement. Il faut rappeler que le syndicat n'est pas sur une trajectoire de respect de l'objectif issu de la loi TECV : **« réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. »**

Au niveau régional, l'objectif de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage n'a pas été atteint en 2020 puisqu'on constate une baisse de l'enfouissement de 7% contre 30% attendus.

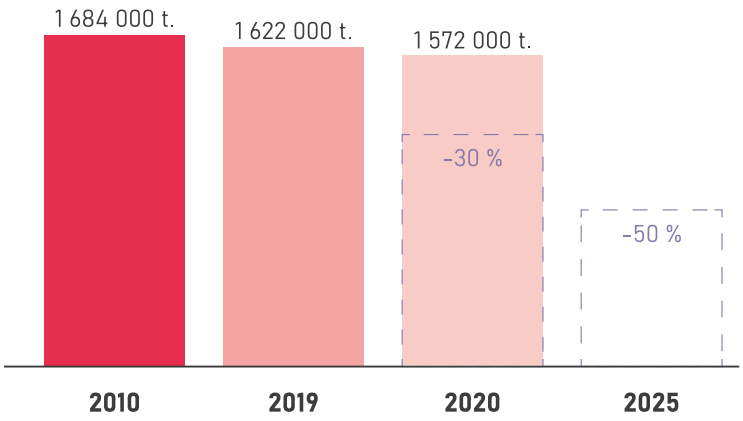

En Charente :

En 2022, **17% de déchets en plus ont été enfouis** par rapport à 2010 alors qu'il aurait fallu réduire de 30%. Néanmoins, cet état de fait est dû au choix de fermer l'incinérateur de La Couronne. Si celui-ci avait poursuivi son activité, Calitom aurait atteint un **taux de réduction de 30%**.

Capacité des installations

VALOPARC
- **ISDND**
Capacité : 70 000 tonnes/an
- **Plateforme de compostage**
Capacité : 10 000 tonnes/an

DÉCONDITIONNEUR
- **FCSE Mornac (16)**
Capacité : 3 650 tonnes/an

ISDND/UVE
- **Vigeant (86)**
Capacité : 140 000 tonnes/an
- **Échillais (17)**
Capacité : 69 000 tonnes/an

PLATEFORMES DE CO-COMPOSTAGE DES AGRICULTEURS
Capacité totale : 20 000 tonnes

PLATEFORME DE COMPOSTAGE ECOSYS DE DIRAC
Capacité : 10 000 tonnes/an

VACHER BROYAGES INDUSTRIELS
- **BOJ Barcelone (Espagne)**

CENTRE DE TRI ATRION
Capacité : 43 000 tonnes/an

MÉTHANISEUR
- **Medoc Energies (33)**
Capacité : 60 000 tonnes/an

Tonnages traités

Collecte sélective des emballages recyclables et du papier

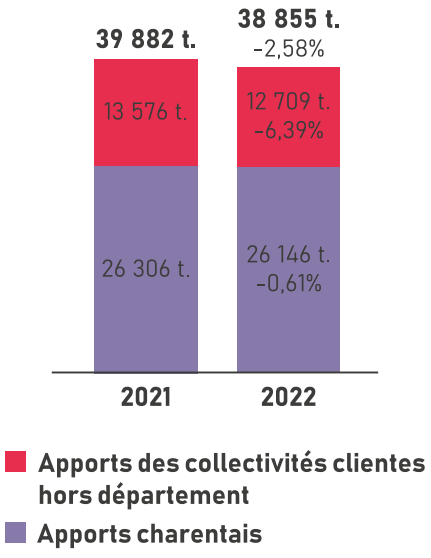

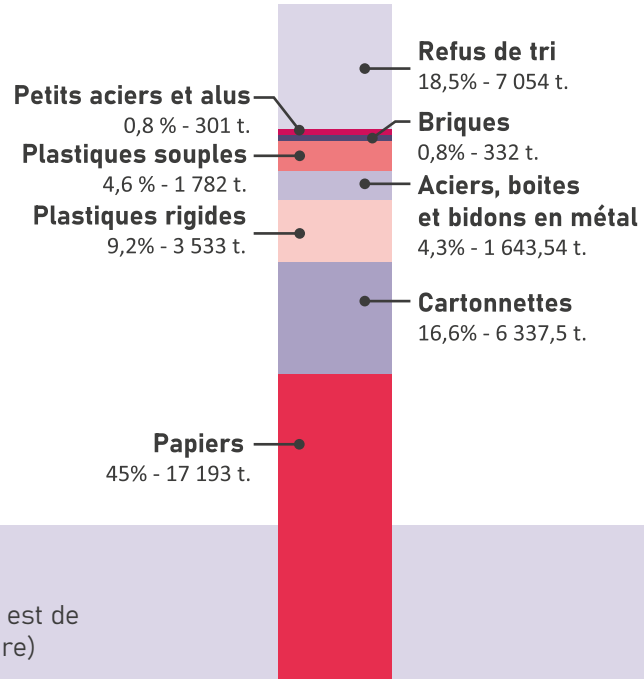

Résultats du recyclage des matériaux produits >

À noter : le débit moyen du process pour l'année 2022 est de **10,89 tonnes/heure** (débit nominal de 11,33 tonnes/heure)

Verre

2021	2022	Évolution
14 261 t.	13 662 t.	-4,2%

Filières de déchèteries

La collectivité assure **la gestion des filières des 37 déchèteries** du département. Ceci regroupe toutes les filières sur site, non prises en charge par un éco-organisme, ainsi que le compostage des végétaux et l'enfouissement du non-encore valorisable.

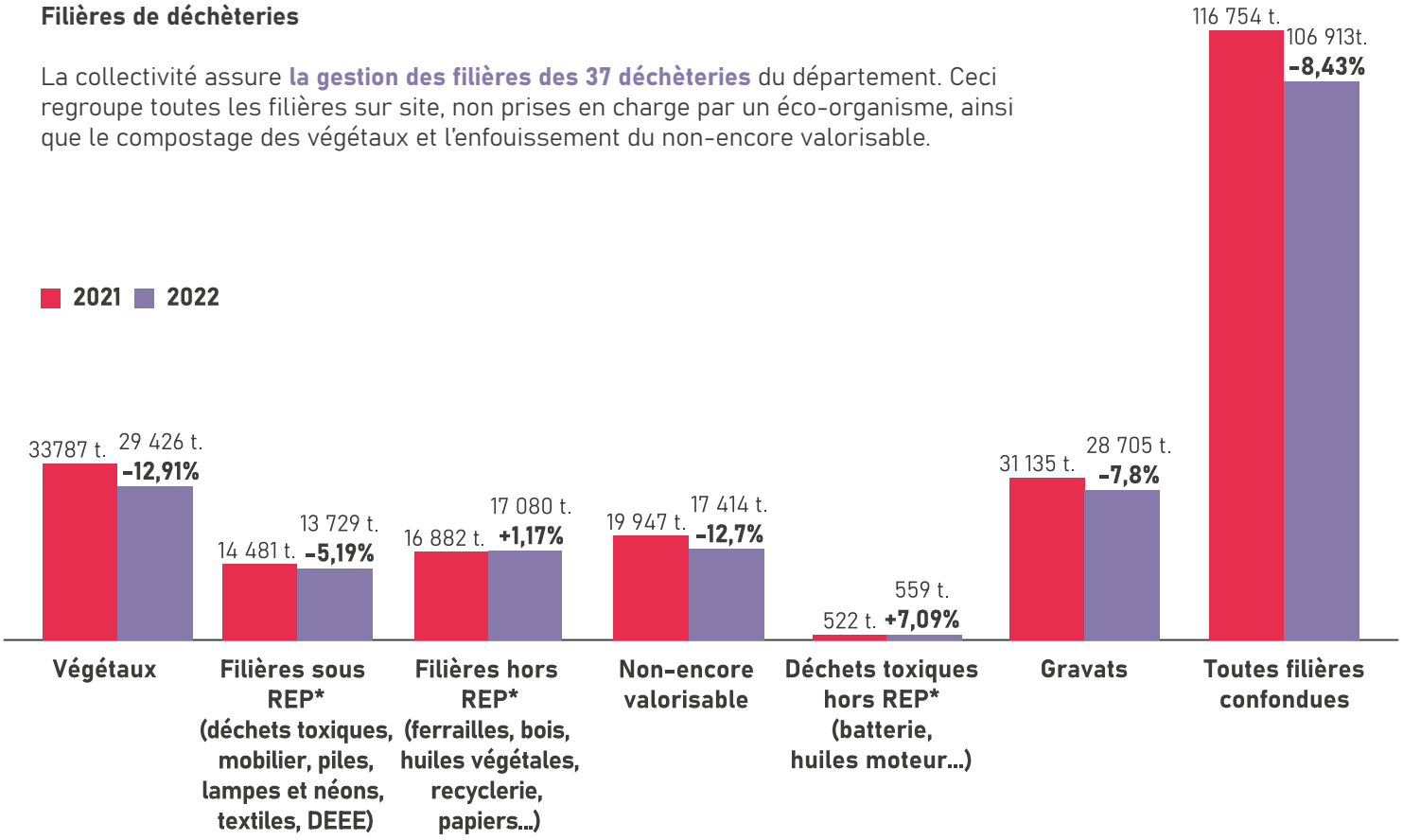

* REP : Responsabilité Élargie du Producteur

Végétaux et biodéchets

	2021	2022	Évolution
Végétaux	35 046 t.	30 709 t.	-12,38%
Biodéchets	780 t.	843 t.	+8,08%

Répartition des déchets fermentescibles

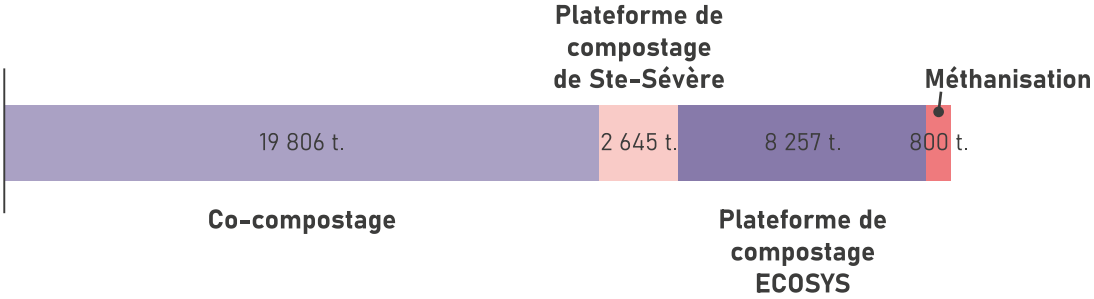

Refus de tri et performance

Définition et enjeux des refus de tri

La performance du process d'Atrion permet d'obtenir **un taux de refus de 18,46%** (contre 17% en 2021), soit 5 836 tonnes de refus valorisées notamment en partie en **Combustibles Solides de Récupération** (CSR) auprès de la cimenterie LAFARGE et 602,5 tonnes de gros refus de tri enfouis au centre de stockage de Valoparc.

Erreurs de tri les plus fréquentes : Vêtements, déchets de soins, bâches, verre, jouets, cartouches d'imprimantes, poêles, radiographies, bandes vidéo, tuyaux d'arrosage, barquettes en plastique noires, couches bébé, masques, emballages plastique des fleurs.

En cas de doute quant au tri d'un déchet, rendez-vous sur **www.calitom.com / module « Où va ce déchet ? »** ou via **le formulaire « Question sur le tri »,** ou encore en appelant **le numéro vert 0 800 500 429.**

Performance de valorisation globale Calitom

	Tonnage total	Tonnage valorisé	% valorisé	Type de valorisation
Ordures ménagères	60 804 tonnes	0 tonnes	0 %	100% sans valorisation
Collecte sélective	26 146 tonnes	25 367 tonnes	97 %	83,3% de valorisation matière 13,7% de valorisation énergétique 3 % d'enfouissement de gros refus non valorisable
Biodéchets	843 tonnes	800 tonnes	94,9 %	94,9 % de la valorisation énergétique
Verre	13 662 tonnes	13 662 tonnes	100 %	100 % valorisation matière
Déchèteries	107 109,5 tonnes	89 590 tonnes	83,64 %	Valorisation organique Valorisation matière Valorisation énergétique
Total (DMA)	**208 565 t.**	**129 419 t.**	**62,1 %**	

Total DMA par type de valorisation

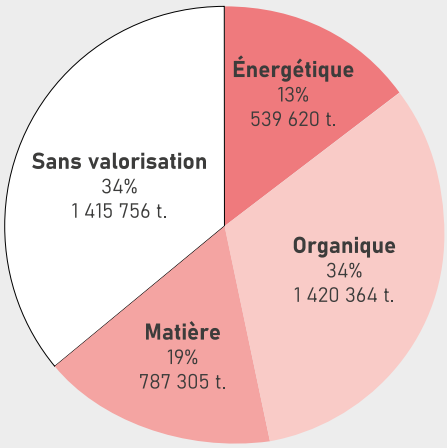

Région Nouvelle-Aquitaine

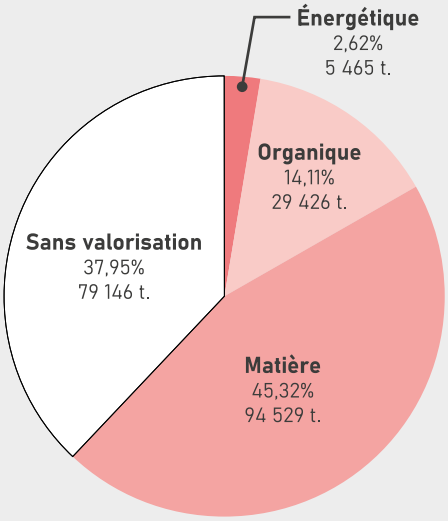

Charente

Résidus du traitement

Résidus issus du traitement des ordures ménagères

L'unité de valorisation électrique du **biogaz** de l'installation de stockage de Ste-Sévère a fonctionné **8 624 heures**.

3 015 969 Nm³ ont été valorisés, produisant

2 251 MWH
d'électricité (la consommation annuelle de 968 habitants)

4 113 MWH
de chaleur (la consommation annuelle de 378 foyers).

L'intégralité de la production électrique produite par les turbines à gaz est réinjectée dans le réseau ENEDIS pour alimenter les foyers des communes limitrophes de Ste-Sévère.

Les torchères ont brûlé :

- **85 241 Nm³** à Ste-Sévère.
- **59 116 Nm³** à Rouzède (centre de stockage fermé)
- **21 600 Nm³** à Poullignac (centre de stockage fermé)

Les **lixiviats** sont traités par le prestataire OVIVE.

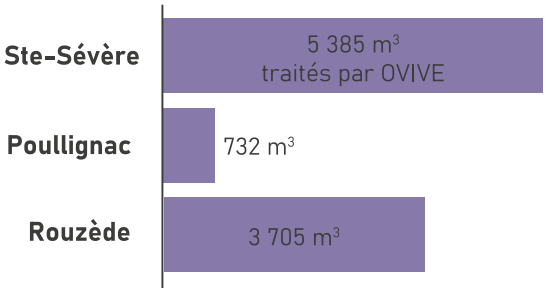

En moyenne, chaque année, **environ 60 analyses sont réalisées sur les eaux résiduaires** en interne ou par prestation de service (lixiviats, eaux de ruissellement, perméats, eaux de drainage confondus) sur l'ensemble des **sites de traitement** (centres de stockage, centre de tri, quais de transfert) et **11 sur les eaux en sortie de déchèteries**.

50 analyses de piézomètres ou sources ont été lancées et prélevées par notre prestataire de service en 2022 (suivi des eaux souterraines pour les centres de stockage).

Résidus issus du traitement des emballages recyclables

5 836 t. de refus de tri ont été valorisées, dont 70% en Combustibles Solides de Récupération (CSR) auprès de la cimenterie LAFARGE à Barcelone.

7 Impact environnemental et sanitaire

21 418 MWH
d'électricité produite
grâce aux parcs photovoltaïques
et à la valorisation du biogaz

27%
des poids lourds
roulent au B100

16%
de véhicules légers
et utilitaires sont
électriques ou hybrides

Afin de réaliser des économies, la réduction du périmètre de certification selon les normes ISO 14001 et ISO 45001 a été décidée en 2021, pour ne concerner que les activités de tri et d'enfouissement des déchets. Ainsi le groupe Qualianor a été retenu pour effectuer un audit en mars 2023. Les activités de tri et d'enfouissement ont obtenu la certification selon les 2 normes pré-citées. Les autres sites restent en démarche d'amélioration continue selon les exigences de ces normes et continuent de faire l'objet d'audits internes.

Mesures prises

En faveur de l'environnement

● Le **suivi environnemental des mesures compensatoires liées au défrichement** de la parcelle d'implantation du centre de tri a été effectué par Charente-Nature en 2022. Il met en avant les résultats positifs issus des mesures mises en place pour favoriser l'Azuré du serpolet et les chauves-souris (dont une nouvelle espèce en danger critique au niveau national), malgré une possible baisse de la population d'Engoulevents et de certains reptiles.

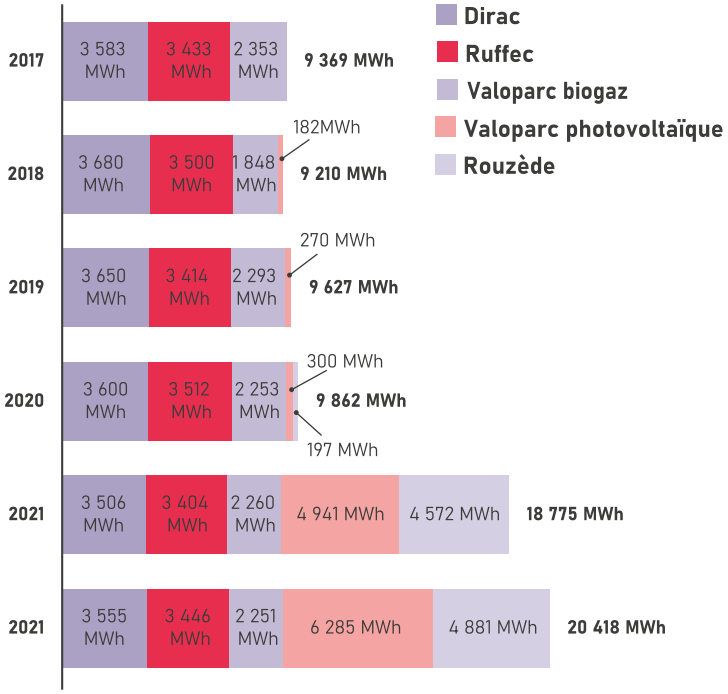

● Le **bilan carbone de la création d'une unité de valorisation énergétique** a été pris en compte dans les études pour le choix d'une technologie de substitution au tout-enfouissement.

● La **procédure d'acceptation des déchets en centre d'enfouissement a été renforcée,** imposant des caractérisations et permettant l'application de pénalités en cas de déchets non-conformes.

● La **majorité des éclairages de Calitom sont désormais à LED,** la généralisation est en cours afin de faire des économies d'énergies. Le changement des radiateurs en déchèteries a été étudié, des travaux sont programmés en 2023. Enfin, **le développement du photovoltaïque** se poursuit avec des projets sur les sites de Poullignac, Châteauneuf, Atrion et le siège.

● L'utilisation de **B100 (huile de colza)** est validée, les résultats des consommations étant similaires au gazoil avec un bilan carbone 3 fois moindre. Son utilisation reste néanmoins difficile pour certaines tournées avec de forts dénivelés, l'ensemble du parc ne pourra être converti pour ces raisons et d'autres difficultés techniques.

En faveur de la santé et de la sécurité

● Un marché de **suivi des agents par un groupement d'ergonomes** a été validé en 2022 afin que tous les agents de Calitom puissent en bénéficier au cours des années 2024-2026.

● Le **port du casque a été rendu obligatoire en collecte** suite à une chute mortelle en 2019 (action décalée en raison du port du masque durant le COVID).

● En déchèteries, **le renforcement de la sécurisation des haut-de quai** et le retrait des bavettes se sont poursuivis et le sujet des travailleurs isolés a été remis à l'étude.

● L'agrandissement du garage d'Atrion a permis d'**améliorer les conditions de travail des mécaniciens**, avec la création d'un espaces véhicule léger.

● Enfin, le **plan d'actions de la démarche bien-être au travail s'est poursuivi** avec notamment des actions de formations au management et la prise en charge des premiers signalements de mal-être.

8 L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

342
ETP employés par Calitom
(dont 41 en intérim)

75,75
ETP employés par des prestataires pour le compte de Calitom

45,68
taux de fréquence des accidents du travail

1,3
taux de gravité des accidents avec arrêts de travail

Avec des centaines d'emplois sur toute la Charente, Calitom est un employeur doté d'une responsabilité sociétale. Plutôt techniques, les métiers se professionnalisent. Des formations préparent à des diplômes de niveau 3 (CAP) à 7 (Master) dans la gestion des déchets et le recyclage. Le personnel tend à se féminiser : les infrastructures évoluent pour accueillir les femmes jusque dans les équipes de collecte. La protection de la santé des salariés est un axe majeur du management et du plan de formation.

Description de l'emploi dans le secteur des déchets

Sur le territoire de calitom

Emplois Calitom permanents et non permanents

301 ETP*

Emplois des prestataires pour le compte de Calitom

75,75 ETP*

soit
- 53 ETP collecte
- 10 ETP traitement et transfert
- 12,75 ETP prévention

*ETP : Équivalent temps plein

Répartition des emplois Calitom permanents et non permanents

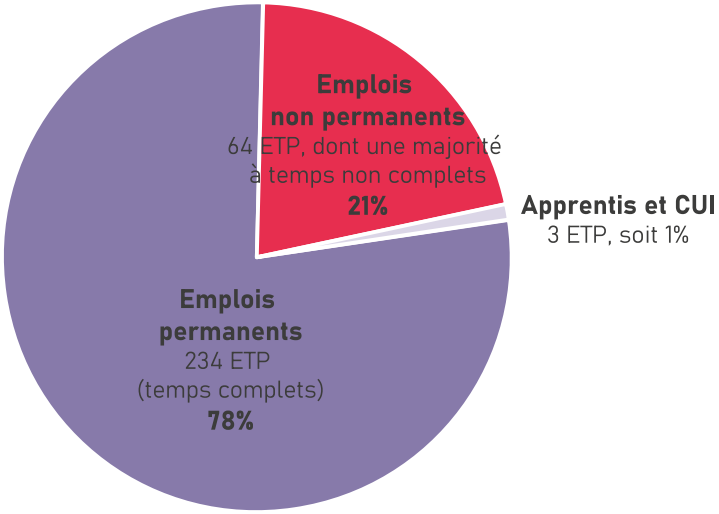

Répartition des catégories

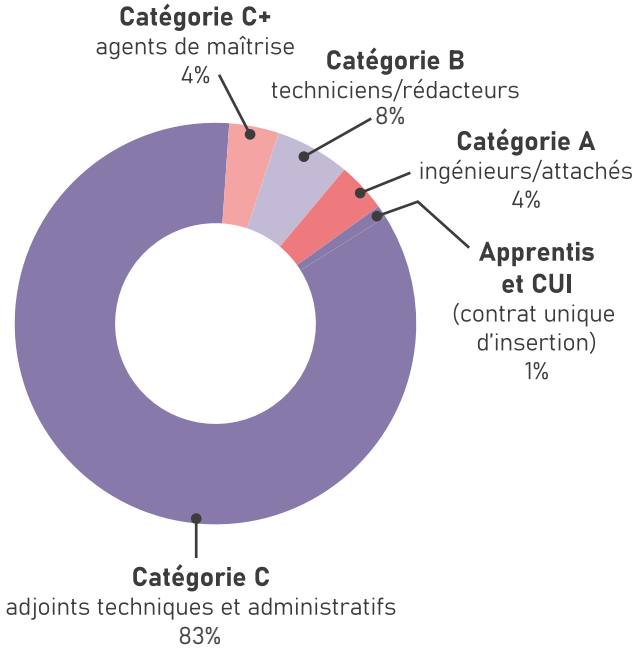

État du personnel au 31/12/2022

Sur les **234 emplois permanents** pourvus :

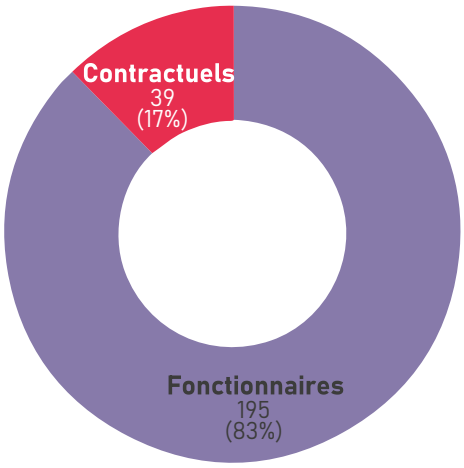

Répartition des compétences du Syndicat

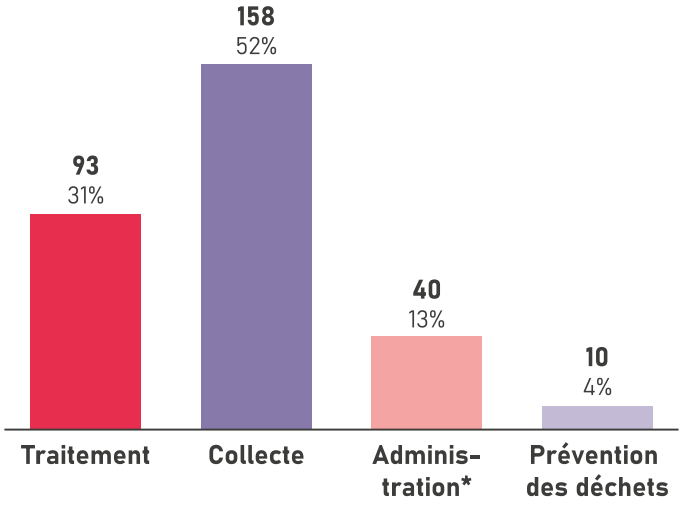

* Administration générale, services finances, juridique, RH, communication, informatique, QHSE

Les métiers les plus nombreux

Collecte

Traitement

- **80 ETP** d'agents de collecte (ripeurs – conducteurs de BOM)
- **55 ETP** d'agents d'accueil en déchèterie
- **54 ETP** opérateurs de tri

Perspectives d'évolution

Pour l'emploi

Les grandes tendances

- Évolution du fonctionnement des déchèteries comme pôles de valorisation
- Évolution des collectes en porte-à-porte : en bacs individuels, sacs transparents pour les OM, modification des fréquences de la CS
- Évolution du centre de tri (adaptation aux nouveaux flux, baisse des tonnages à traiter) à l'horizon 2025
- Développement des actions de prévention des déchets et proximité de service
- Augmentation de l'informatisation des postes de travail
- Organisation du travail à distance

Conséquences à court terme pour l'emploi

Évolution des compétences exigées

- **Compétences en développement :** conduite d'engins, maintenance des véhicules et machines, relation clients (accueil sur les pôles de valorisation, prévention des déchets, animation de groupes, concertation avec les habitants)
- **Évolution des compétences numériques** de tous les agents pour une utilisation professionnelle : numérisation accrue des processus de travail, lutte contre l'« illectronisme »
- **Formation** des manageurs : planification et évaluations des besoins en compétences et effectifs, recrutements, prévention des risques professionnels et psycho-sociaux.

Évolution des emplois

- **Évolution du métier d'agent d'accueil des pôles de valorisation** (modernisation du service, nouvelle approche de l'accueil des usagers, multiplication des filières de traitement)**, et d'agent de collecte** (polyvalence, gestes nouveaux du fait des bacs)
- **Renouvellement du personnel** tenant compte des départs en retraite dans les 3 ans à venir.

Indicateurs liés aux accidents

Sur les installations de Calitom

Taux de fréquence des accidents du travail

Taux annuel de fréquence des accidents de travail **45,68**

Ce taux est en hausse par rapport à l'année précédente, en raison notamment d'un **nombre d'accident plus important en collecte et au centre de tri**. Ces accidents sont surtout dûs à des **chutes de plain-pied ou de faible hauteur, des efforts de soulèvements ou des heurts**, comme les années précédentes.

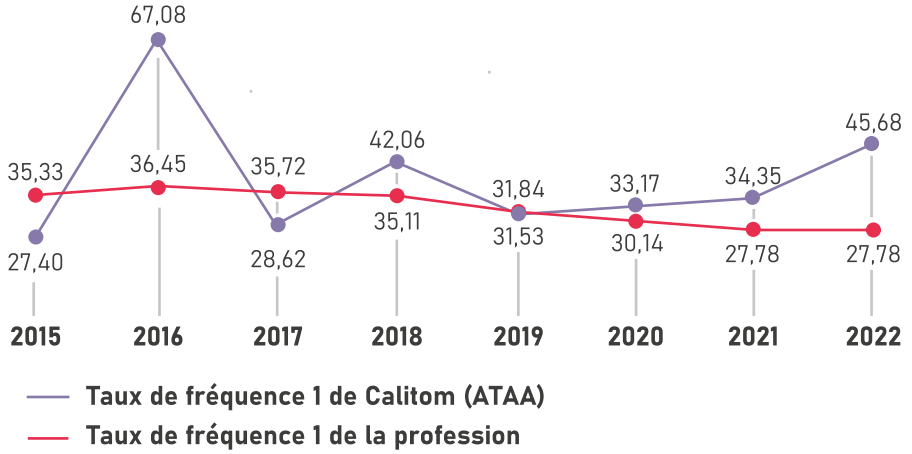

Évolution du nombre d'accidents du travail avec arrêt (ATAA)

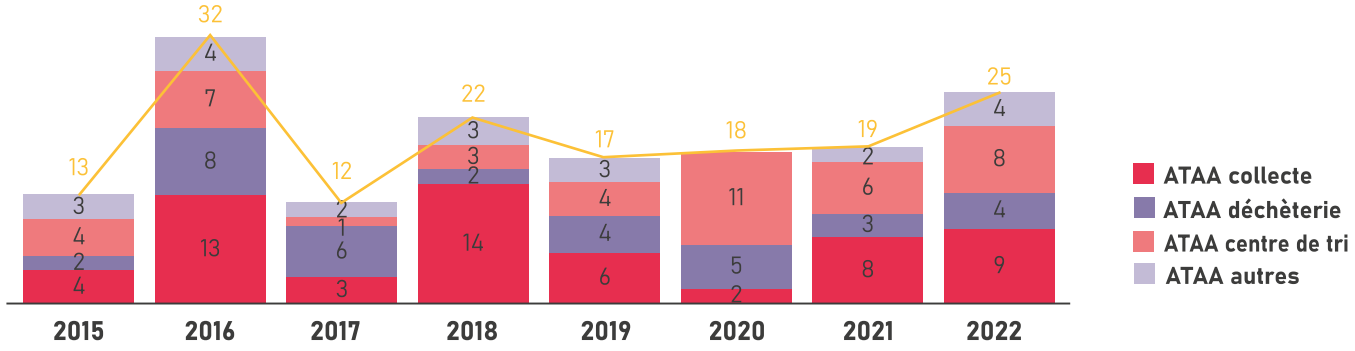

ATAA : accidents du travail avec arrêt

Pour améliorer les conditions de sécurité et de santé des agents, différentes actions ont été mises en place.

- La poursuite du plan d'actions de la démarche bien-être au travail, comprenant une quarantaine d'actions regroupées en 7 thématiques : management, contexte sociétal, procédures, agressivité du public, accueil, obligations réglementaires et prise en charge des situations de mal-être au travail. Les principales actions 2022 ont concerné l'axe management avec la mise en place de formations obligatoires, l'axe obligation réglementaire avec des formations aux propos et actes sexistes et sexuels notamment.
- La généralisation des barres de sécurité supplémentaires en déchèteries pour limiter le risque de chute dans les bennes.
- L'attribution d'un marché de suivi des agents par un groupement d'ergonome, avec une planification sur 4 ans afin de voir tous les agents sur cette période.
- Le port obligatoire du casque en collecte.
- Et toujours, un réseau d'assistants de prévention composé de 5 agents et coordonné par la responsable du pôle QHSE qui a la fonction de conseillère en prévention. Ainsi qu'un réseau de 5 auditeurs internes, avec 5 audits réalisés en 2022. Leurs interventions permettent de maintenir un bon niveau de vigilance pour tous.

Taux de gravité des accidents avec arrêt

Taux annuel de gravité des accidents avec arrêt **1,3**

L'année 2022 marque le plus faible taux de gravité depuis 2015. L'année a donc été marquée par de nombreux arrêts mais de faible durée avec 19 arrêts de moins de 20 jours et un arrêt de 173 jours dû à un genoux tordu après avoir marché sur un déchet, au service transfert.

Taux de gravité

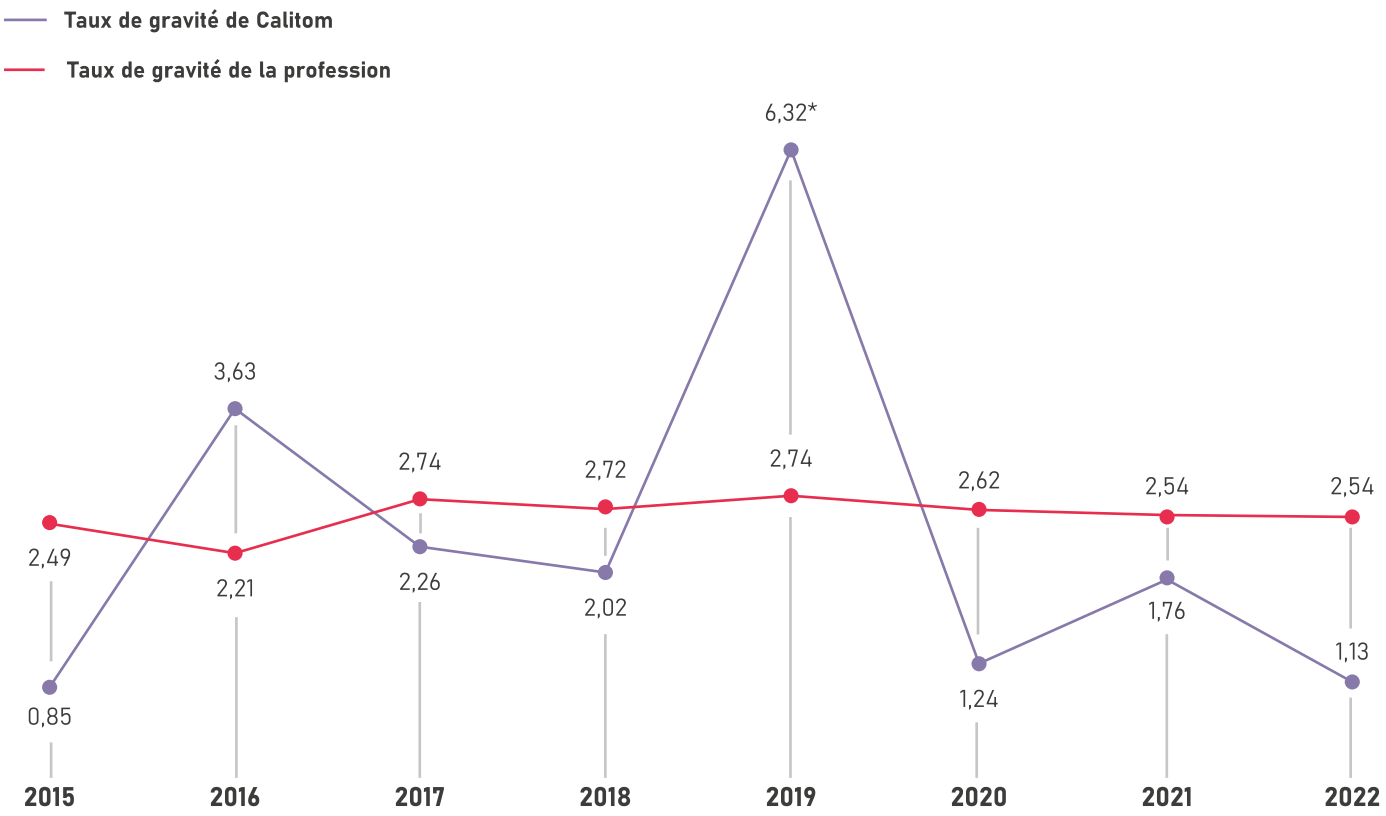

*Attribution de 3 000 jours d'arrêt pour le décès d'un ripeur, soit plus de 5.5 points de gravité

Nombre d'accidents par durée de l'arrêt et par an

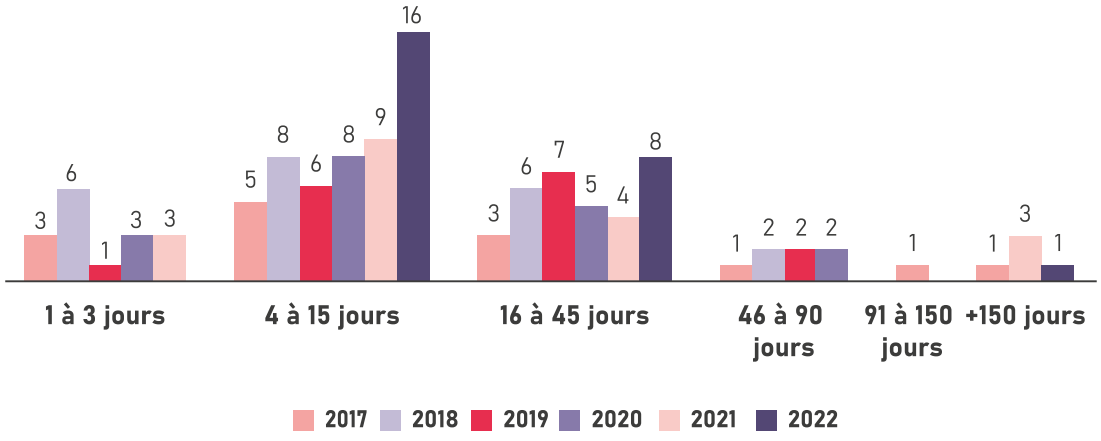

La concertation et la gouvernance

9

83
Élus délégués représentant les intercommunalités

16
Élus membres du Bureau Syndical

6 196
demandes reçues traitées par les services

3
magazines par an diffusés à 191 000 exemplaires

Calitom est administré par des délégués élus par chacune des collectivités adhérentes au Syndicat, qui se réunissent lors du Comité Syndical chargé du vote du budget, de l'approbation des tarifications ou encore de la définition des statuts de la collectivité. En parallèle des instances de gouvernance, des moyens sont mis en œuvre pour assurer la transparence de l'information et la concertation auprès des usagers.

Description des moyens d'information et de concertation

Périmètre Calitom

Pour favoriser la transparence, l'information, et la concertation sur la thématique des déchets, Calitom met en œuvre **différents supports et éléments** à destination des usagers et des collectivités adhérentes.

Le site internet www.calitom.com
Pour retrouver toutes les activités de Calitom, les jours de collecte et les calendriers par commune, savoir où jeter les déchets, consultez les publications, utilisez les formulaires en ligne pour signaler une réclamation, demander du matériel pour les manifestations…

Le site internet www.jagispourreduire.com
Pour avoir des conseils, des astuces, des informations pour réduire ses déchets, faire des demandes de subvention…

La page Instagram @jagispourreduire
Astuces, tutos…pour tendre vers le zéro déchet

La page Facebook @calitom16
Actualités, conseils pratiques sur le tri, la réduction des déchets…

Le numéro vert gratuit 0 800 500 429
Pour une réclamation de collecte, un besoin de sacs ou bacs de regroupement, signaler un conteneur à verre plein…

Des visites de sites gratuites toute l'année
Pour accéder aux coulisses des déchets et visiter au travers de deux parcours pédagogiques les sites de traitement des déchets des sac noirs et des sacs jaunes.

Un magazine Alternatives distribué trois fois par an à tous les charentais (191 000 exemplaires)
Pour découvrir l'actualité de la collectivité, des bonnes pratiques sur le tri et la prévention, des dossiers sur des sujets de fond liés aux déchets, des interviews inspirantes d'initiatives locales, les aides destinées aux particuliers et aux professionnels…

La e-lettre des élus charentais
Une newsletter trimestrielle destinée à l'ensemble des élus charentais pour les informer de l'actualité et des projets de la collectivité.

Et aussi des **mails d'informations réguliers** à destination des collectivités adhérentes ainsi que l'envoi du rapport d'activité annuel et du document budgétaire, l'envoi d'articles pré-rédigés pour les bulletins municipaux des mairies…

Calitom est administré par deux assemblées qui règlent par délibération l'ensemble des affaires de la collectivité :

Comité Syndical

83

délégués titulaires élus par les collectivités membres et 83 délégués suppléants

Le Comité Syndical se réunit au moins 4 fois par an pour le vote du budget, les tarifications, les statuts de Calitom et les créations de postes.

Bureau Syndical

16

élus

Le Bureau Syndical se réunit une fois par mois. Il se prononce sur les sujets que le Comité Syndical lui a délégués, tels que certains marchés publics, les actes de gestion du domaine, divers contrats…

Suivi des réclamations et évolutions

Périmètre Calitom

L'ensemble des demandes reçues (standard téléphonique, Facebook, site internet) sont **traitées par les services de Calitom**.

Répartition des demandes reçues

	Standard téléphonique		Site internet		Facebook		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Information	2 231	2 302	2433	1 566	49	62	**4664**	**3 930**
Réclamations	1 812	1 979	393	243	10	22	**2205**	**2 244**
. signalement collecte	*1 231*	*1 175*	*334*	*155*	*9*	*20*	*1565*	*1 350*
. débordement verre	*581*	*804*	*59*	*88*	*1*	*2*	*640*	*894*
Total des échanges	**4 043**	**4 281**	**2826**	**1 809**	**59**	**106**	**6869**	**6 196**

Répartition des demandes reçues au numéro vert pour la collecte, par CDC pour 1 000 habitants

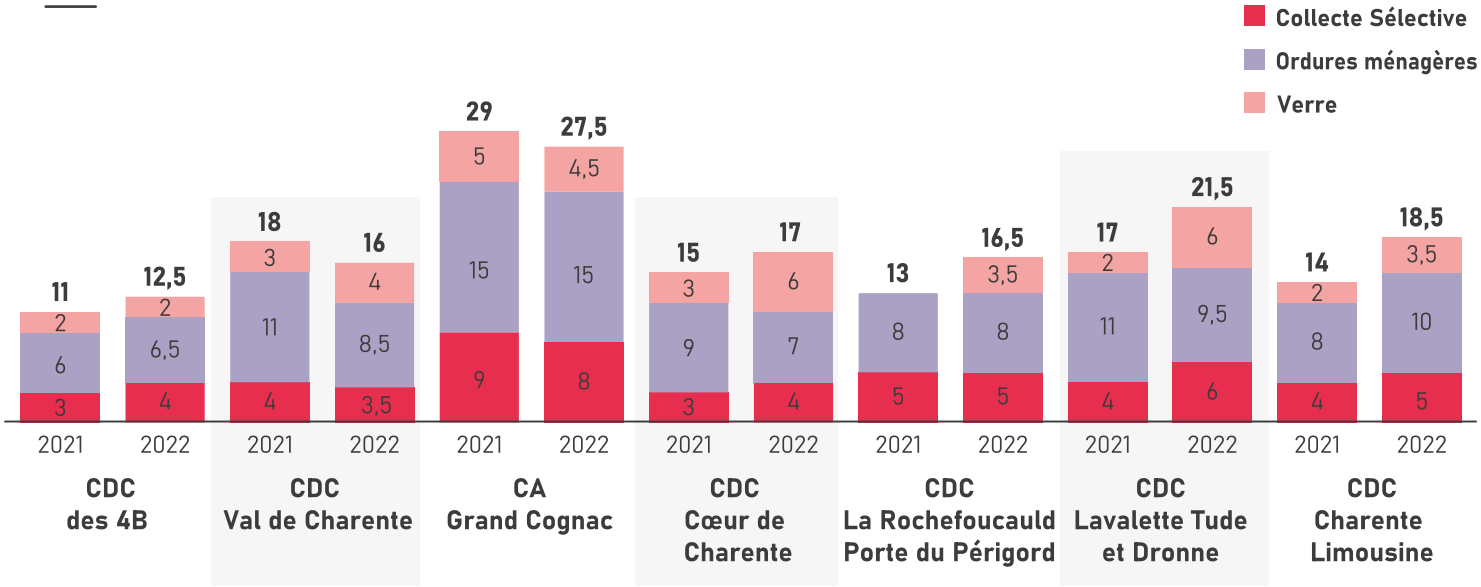

Répartition des demandes reçues au numéro vert pour la collecte des biodéchets par CDC

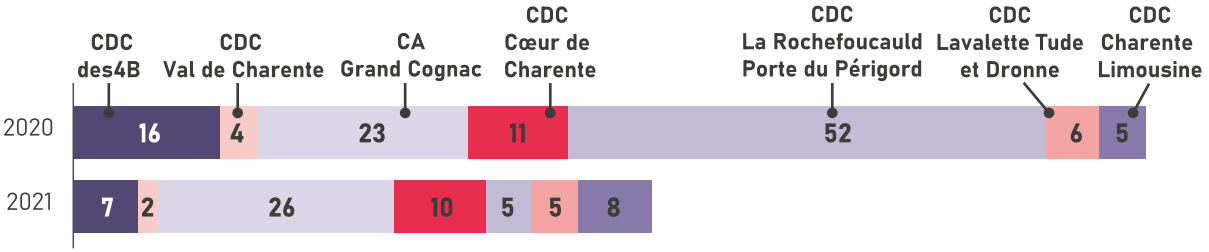

Typologies des échanges au numéro vert

	Verre		Ordures ménagères		Collecte sélective		Biodéchets	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Demandes	**71**	**48**	**1352**	**1 370**	**736**	**837**	**40**	**47**
Bacs	62	2	795	742	168	154	3	3
Sacs	-	2	287	316	475	576	31	35
Information	7	7	155	176	52	46	2	1
Service aux professionnels	0	0	112	124	39	52	4	8
Information points d'apports volontaires	1	37	1	10	/	9	-	0
Autres	1	0	2	2	2	0	0	0
Réclamations	**598**	**834**	**801**	**768**	**413**	**361**	**32**	**16**
Erreur de collecte	30	36	794	763	407	360	32	16
Débordement de colonnes à verre	568	798	7	5	6	1	-	0

(Autres : retards embauche, casses responsables – réclamations bio et PAVE avec réclamations – RS avec information OM)

Les données financières 10

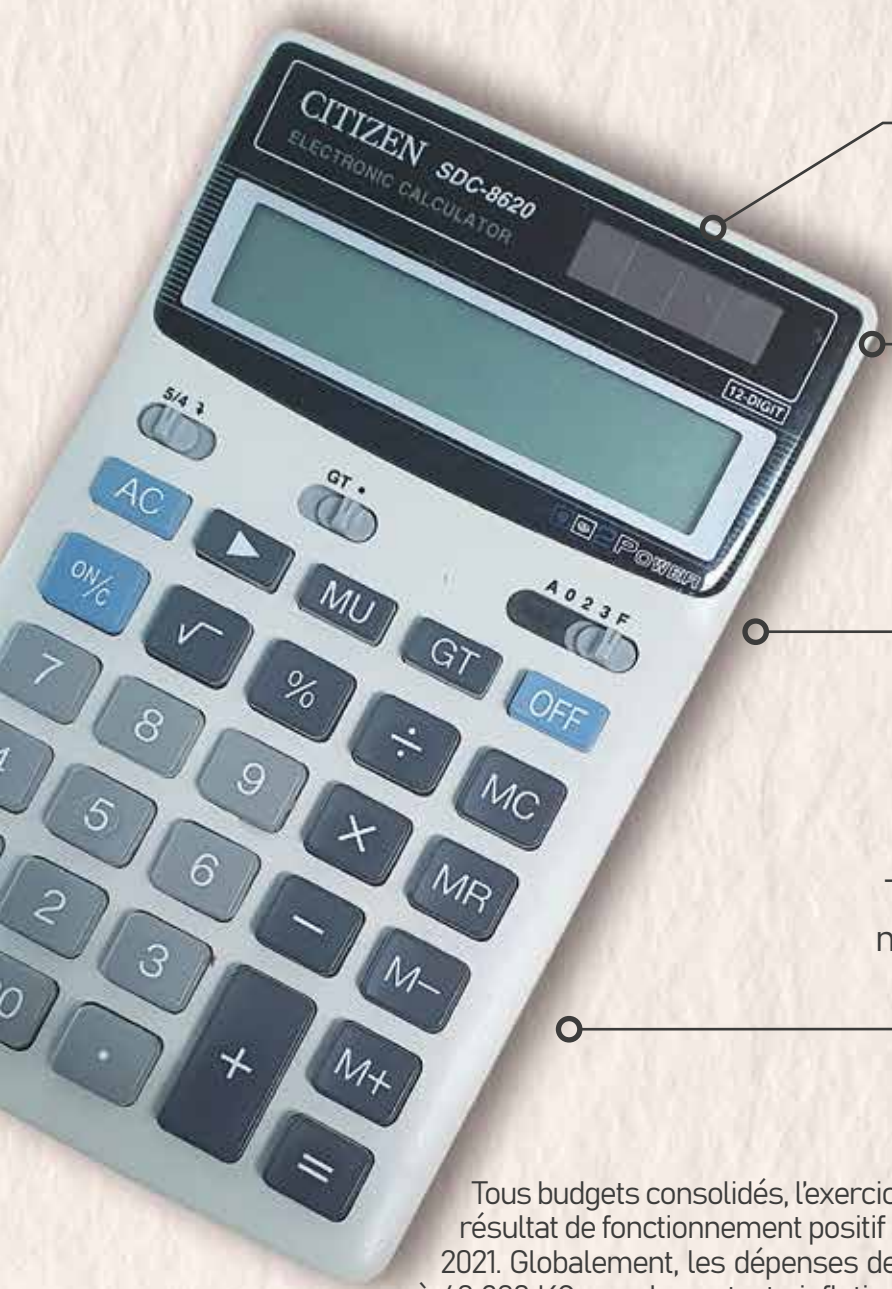

10,9M€
dépenses d'investissement
budgets principal et Atrion

48,4M€
dépenses de fonctionnement
budgets principal et annexes
hors mouvements entre budgets

45€
TGAP montant payé pour chaque
tonne stockée à Ste-Sévère

3,1M€
TGAP montant payé pour la taxe
nationale sur les déchets enfouis
pour le site de Ste-Sévère

Tous budgets consolidés, l'exercice 2022 a été marqué par le rétablissement d'un résultat de fonctionnement positif à hauteur de + 2 330 K€ au lieu de - 2 270 K€ en 2021. Globalement, les dépenses de fonctionnement sont en progression de +6,1% à 48 380 K€ avec le contexte inflationniste sur les charges générales (+3,2%) et les charges de personnel (+8,1%). Les recettes de fonctionnement sont en progression de +17% à 50 709 K€ avec la hausse des contributions des collectivités adhérentes. Celles-ci se sont élevées à 30 483 K€ en hausse de 5 362 K€ soit +21,3%. Les recettes propres (ventes matériaux, subventions reçues, apports des professionnels et des collectivités extérieures) sont en hausse de 11% soit +2 M€ avec la poursuite de la progression des cours des ventes de matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries (+1 456 K€) et des recettes de la redevance spéciale en hausse de 484 K€.

Les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

Organisation du service public d'élimination des déchets (données Calitom)

	Ordures ménagères	Emballages recyclables et papiers	Verre	Encombrants, toxiques et végétaux*	Pneus et amiante	Déchets des professionnels
Fréquence	C0,5 à C2	C0,5 à C2	/	encombrants sur demande uniquement à Cognac	/	C0,5 à C2
Collecte et contenants	collecte en PAP (sac ou bac) et PAVE (108)	collecte en PAP (sac ou bac) et PAVE (143)	collecte en PAVE (1 173)	collecte en apports volontaires (29), déchèteries/régie	collecte spécifique sur site, sur inscription	collecte en PAP (bac)
Transport	régie et prestataires privés	régie et prestataires privés	régie et prestataires privés	régie et prestataires privés	régie	régie et prestataires privés
Traitement	ISDND en régie, ISDND en gestion privée hors département	centre de tri en régie	valorisation en gestion privée	divers traitements gérés par des prestataires privés et en régie	ISDND en régie et valorisation en gestion privée	ISDND, méthanisation en gestion privée, centre de tri en régie

* 37 filières collectées en déchèterie

Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité (données Calitom)

	Ordures ménagères*	Emballages recyclables et papiers*	Verre*	Déchèteries*	Biodéchets	Tous flux
Population desservie	199 763 hab.	199 763 hab.	199 763 hab.	199 763 hab.	202 producteurs	199 763 hab.
Tonnage	33 361 t.	15 379 t.	8 492 t.	68 507 t.	840 t.	126 579 t.
Kg/hab	167	77	43	342	4	633
Kg/hab moyenne nationale ou régionale 2021	228	59	42	361	7	697
Écart	-61	+18	+1	-19	-3	-64

* dont déchets des professionnels

Compte administratif

2022

Budget principal

	Réalisations section fonctionnement	**Réalisations** section investissement	**Restes à réaliser** section fonctionnement	**Restes à réaliser** section investissement
Recettes de l'exercice	51 055 338,10 €	7 464 358,43 €	-	0,00 €
Dépenses de l'exercice	48 719 150,87 €	9 376 550,90 €	-	514 840,35 €
Résultat de l'exercice	**+2 336 187,23 €**	**-1 912 192,47 €**	**-**	**-514 840,35 €**
Résultat antérieur reporté	+6 792 734,40 €	-705 510,71 €	-	-
Résultat de clôture	**+9 128 921,63 €**	**-2 617 703,18 €**	**-**	**-514 840,35 €**

Budget annexe : centre de tri atrion

	Réalisations section fonctionnement	**Réalisations** section investissement	**Restes à réaliser** section fonctionnement	**Restes à réaliser** section investissement
Recettes de l'exercice	7 603 734,41 €	1 619 049,02 €	-	0,00 €
Dépenses de l'exercice	7 603 734,41 €	1 496 471,96 €	-	575 032,79 €
Résultat de l'exercice	**+0,00 €**	**+122 577,06 €**	**-**	**-575 032,79 €**
Résultat antérieur reporté	+0,00 €	+1 289 937,95 €	-	-
Résultat de clôture	**+0,00 €**	**+1 412 515,01 €**	**-**	**-575 032,79 €**

Budget annexe : recyclerie

	Réalisations section fonctionnement	**Réalisations** section investissement	**Restes à réaliser** section fonctionnement	**Restes à réaliser** section investissement
Recettes de l'exercice	79 471,51 €	0,00 €	-	0,00 €
Dépenses de l'exercice	86 006,52 €	0,00 €	-	0,00 €
Résultat de l'exercice	**-6 535,01 €**	**+0,00 €**	**-**	**+0,00 €**
Résultat antérieur reporté	+9 942,18 €	0,00 €	-	-
Résultat de clôture	**+3 407,17 €**	**+0,00 €**	**-**	**+0,00 €**

Modalités de financement tous budgets confondus

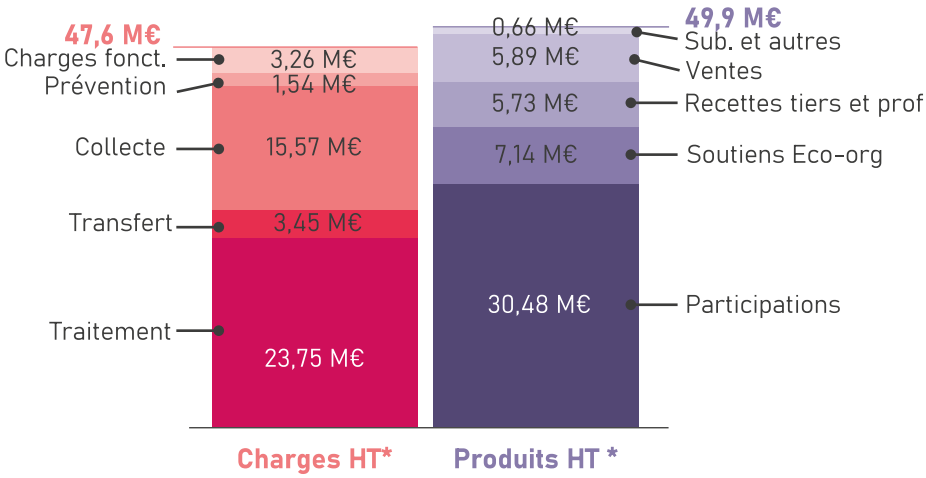

* Charges et produits nets des atténuations pour les 3 budgets consolidés

Les participations des **collectivités adhérentes** représentent **61,1%** des recettes de Calitom et **38,9%** proviennent de **recettes extérieures** dont :

- **14,3%** des éco-organismes,
- **11,8%** des ventes (matériaux recyclés, ressourcerie),
- **11,5%** de collectivités non adhérentes et des professionnels,
- **1,3%** de subventions et autres produits.

Principaux marchés payés

EN 2022 (HT)

Fournisseur	Nature de la prestation	Échéance du marché	Montant mandaté	Évolution N-1
SECHE ECO INDUSTRIES	Stockage des déchets ménagers au Vigean	31/12/2023	3 973K€	27%
	Hausse du tarif d'enfouissement sur une année pleine et de la TGAP			
SUEZ RV SUD OUEST	Collecte des sacs noirs et sacs jaunes secteur sud	01/03/2024	1 827K€	4%
NCI ENVIRONNEMENT	Collecte des sacs noirs et sacs jaunes secteur ouest	01/03/2024	1 415K€	4%
VEOLIA PROPRETE	Collecte déchets ménagers	01/04/2024	1 327K€	-16%
	Reprise par Calitom de la gestion de la déchèterie de Cognac			
WILLIAM SABATIER RECYCLAGE	Transport des déchets des déchèteries	31/01/2025	1 314K€	17%
	Retard de facturation 2021 et révision des prix 2022			
TRANSPORTS MARTY	Transfert des déchets ménagers	01/01/2026	518K€	7%
PTL PLASTIQUES ET TISSAGES	Fournitures des sacs jaunes	01/03/2023	458K€	13%
	Révision du prix d'achat			
WILLIAM SABATIER RECYCLAGE	Valorisation des déchets de bois des déchèteries	02/01/2023	425K€	-
	Nouveau marché			
BRANGEON ENVIRONNEMENT	Collecte du verre	30/12/2022	413K€	5%
OVIVE-MOBIPUR	Traitement des lixiviats	25/07/2025	347K€	-58%
	Baisse du traitement avec la faible pluviométrie			
BROYAGES INDUSTRIELS VACHER	Traitement des refus de tri	31/05/2023	340K€	-
	Nouveau marché			
SIAP	Traitement des déchets dangereux	31/12/2022	271K€	-16%
	Baisse des tonnages hors éco-organisme			
IHOL EXPLOITATION (groupe VEOLIA)	Exploitation de l'usine Valoparc à Ste Sévère	02/02/2022	261K€	-82%
	Fin du marché d'exploitation du PTMB			

Participations des collectivités adhérentes

Calitom appelle une participation financière auprès des collectivités adhérentes. Celles-ci votent un taux de TEOM ou REOM auprès des contribuables pour financer cette participation.
En 2022, ces participations ont été les suivantes par collectivité adhérente :

Liste des adhérents	Population en 2022	Total participation TTC en 2022 (TVA 5,5 et 10%)	Pourcentage participation en 2022	Compétence transférée à Calitom
CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	21 757	2 789K€	8,4%	collecte + traitement
CDC Cœur de Charente	21 980	2 764K€	8,3%	collecte + traitement
CDC Charente Limousine	35 346	4 444K€	13,4%	collecte + traitement
CDC Val de Charente	13 776	1 879K€	5,7%	collecte + traitement
CDC Lavalette Tude Dronne	17 721	2 269K€	6,9%	collecte + traitement
CDC 4B	19 921	2 702K€	8,2%	collecte + traitement
CDA Grand Cognac	69 262	9 806K€	29,6%	collecte + traitement
CDC du Rouillacais	9 985	500K€	1,5%	traitement
CDA GrandAngoulême	142 267	5 959K€	18%	traitement
Population totale	**352 015**	**33 110K€**	**100%**	
Montant HT dans le budget Calitom		**30 483K€**		

Tarification de la redevance spéciale aux non ménages

Une redevance spéciale s'applique aux professionnels dont les déchets sont collectés par Calitom selon la tarification suivante :

	Ordures ménagères et/ou biodéchets	Collecte sélective	Verre
Seuil d'assujettissement (m^3/semaine)	0,5 m^3 (0 m^3 lorsque l'établissement n'acquitte pas de TEOM)	pas de seuil (gratuité)	pas de seuil (gratuité)
Plafond (m^3/semaine)	3 m^3	3 m^3	pas de plafond
Tarifs	OM : 68,8 € TTC/m^3 biodéchets : 20 € TTC/m^3	gratuité	gratuité

Les recettes de redevance spéciale se sont élevées à 1 022 K€ en 2022.

Produits des droits d'accès aux centres de traitement de la collectivité

	Montants reçus (HT)	Évolution N-1
Apports centre de stockage de Ste-Sévère	2 047K€	-5%
Apports plateforme de compostage de Ste-Sévère	43K€	1%
Apports centre de tri Atrion	2 379K€	2%
Total	4 470K€	-1,1%

Il s'agit des apports en direct des collectivités de Charente-Maritime pour Atrion et des apports de professionnels sur le centre de stockage et la PFC de Ste Sévère

Montants reçus des soutiens

des éco-organismes et des aides publiques

	Montants reçus	Évolution N-1
Citéo (emballages+papiers)	6 501K€	-2%
OCAD3E (appareils électriques)	313K€	1%
Eco-mobilier (meubles)	271K€	3%
Eco-DDS (produits dangereux)	38K€	-16%
Eco-TLC (textiles)	35K€	-1%
ADEME/RÉGION	23K€	-
Total	7 181K€	-2,6%

Montants des recettes perçues au titre de la valorisation

	Montants reçus	Évolution N-1
Vente matériaux du centre de tri	3 941K€	41%
Vente de verre	395K€	30%
Vente matériaux déchèteries	1 454K€	19%
Vente de la recyclerie	75K€	-12%
Total	5 864K€	32,7%

Analyse des coûts 2022

suivant la méthode ADEME après retraitements comptables du CA 2022

Coût net 2022 HT - ensemble des charges déduction faite des recettes propres (soutiens éco-organismes, ventes et prestations à des tiers) - en euro par habitant coût moyen pour une collectivité adhérente à la collecte et au traitement

Coût net en €/hab. pour une collectivité adhérente à la collecte et au traitement

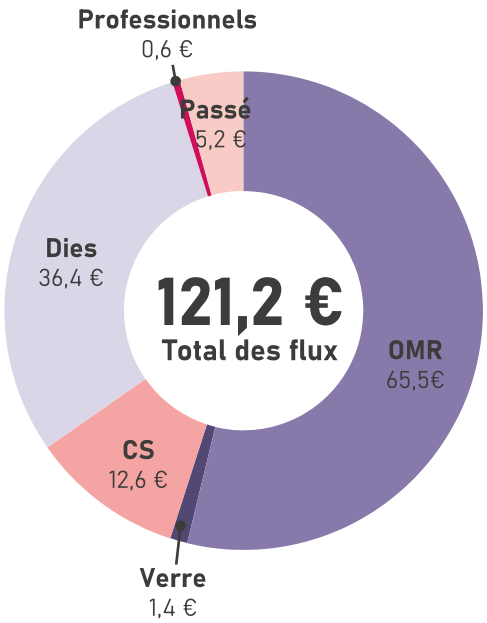

Coût net 2022 en €/flux de déchets

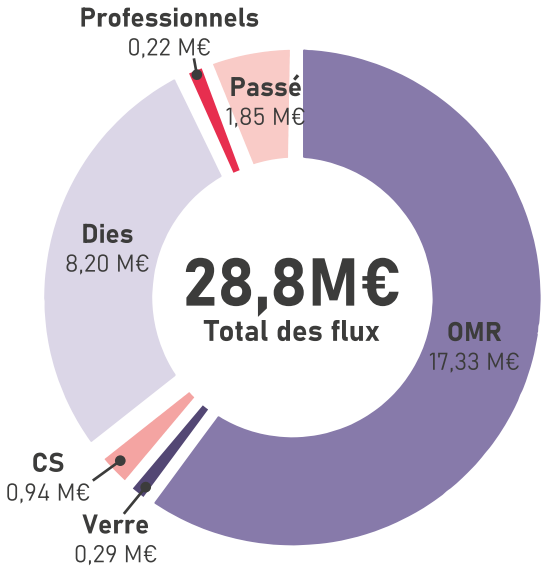

Coût net en €/ tonne de collecte et traitement d'une tonne de déchets par flux

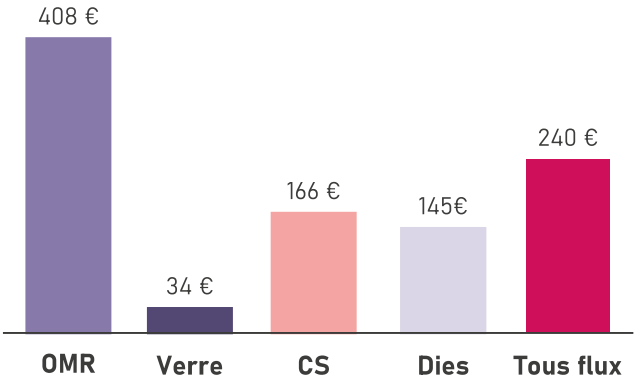

Évolution du coût NET en €/hab sur les dernières années

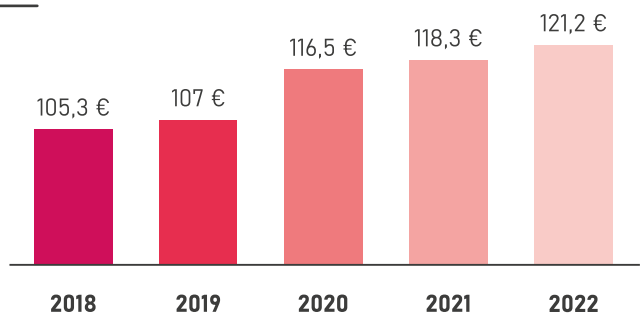

Évolution du coût net en €/hab. sur les 5 dernières années

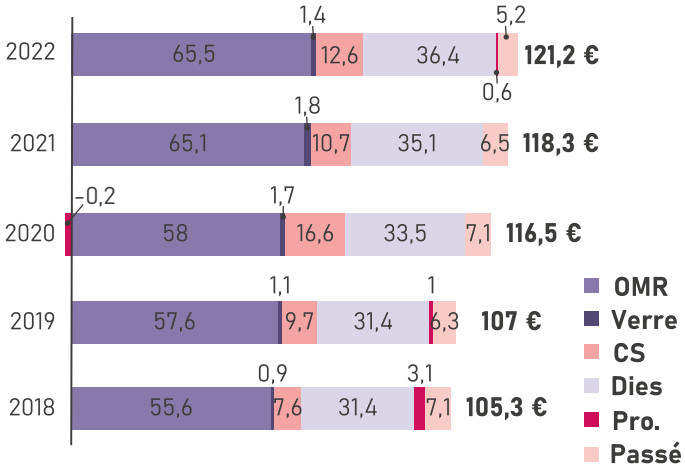

L'évolution du coût aidé en 2022 est marquée par le contexte inflationniste sur l'ensemble des coûts (fluides, prestations, charges de personnel) et la progression de la fiscalité sur l'enfouissement (TGAP). La poursuite de la hausse après 2021 des recettes de ventes de matériaux n'arrive pas à compenser cette hausse des coûts.

Coût complet en € par étape technique

Ensemble des charges

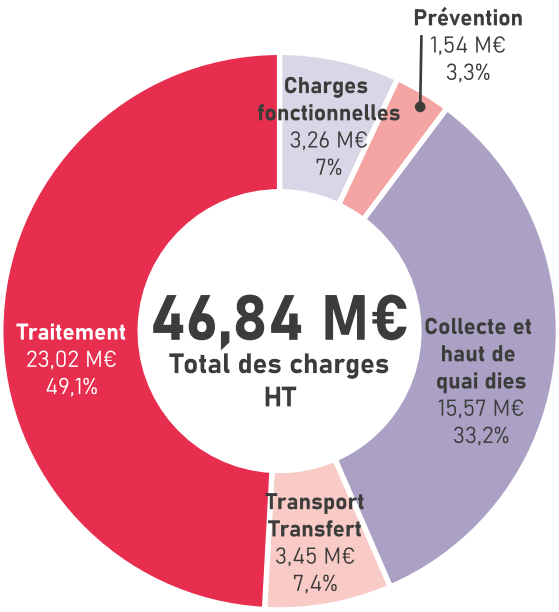

État de la dette

au 31 décembre 2022

Synthèse de la dette	Budget principal	Budget annexe du centre de tri Atrion
Capital restant dû	41 311K€	8 167K€
Taux moyen	2,33%	1,97%
Durée de vie résiduelle	12 ans	18,8 ans
Nombre d'emprunts	22	6

Encours de la dette M€

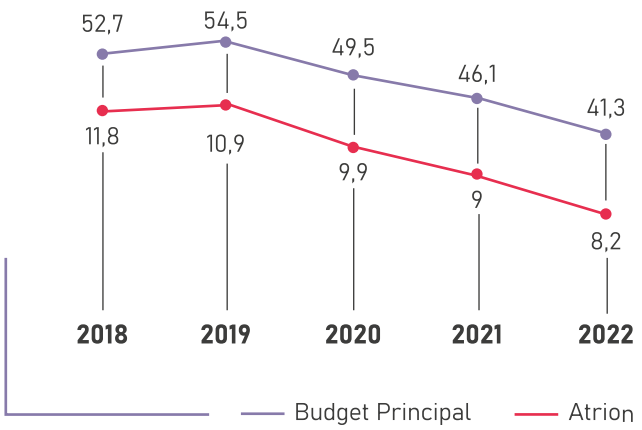

Pour chaque flux de déchets

	OMR	Verre	CS	Déchèteries	Professionnels	Passé
Charges fonctionnelles	1 345K€	48K€	872K€	800K€	34K€	161K€
Prévention	631K€	23K€	409K€	462K€	16K€	-
Collecte et haut de quai déchèteries	6 721K€	555K€	4 135K€	3 536K€	625K€	-
Transport/Transfert	991K€	0K€	417K€	1 996K€	45K€	-
Traitement	7 753K€	0K€	7 854K€	3 746K€	1 808K€	1 856K€
Total charges HT	17 441K€	626K€	13 688K€	10 540K€	2 527K€	2 017K€

Extraits des investissements

Opérations	Budget voté (BP+DM)	Mandaté	Restes à réaliser	Total CA
Dépenses d'investissement - Budget principal				
2001-10 Pôle collecte transfert Champagne-Mouton	69 018,00 €	3 753,00 €	63 976,19 €	67 729,19 €
2002-16 Locaux du siège	191 736,21 €	71 058,49 €	18 088,57 €	89 147,06 €
2002-18 Achat de conteneurs	529 749,00 €	143 108,00 €	86 655,43 €	229 763,43 €
2004-36 Quai de transfert Poullignac	52 000,00 €	0,00 €	8 660,16 €	8 660,16 €
2005-41 Travaux divers déchèteries	14 130,20 €	2 818,50 €	10 914,41 €	13 732,91 €
AP 2007-54 Valoparc Ste Sévère	1 746 720,00 €	1 627 091,54 €	53 259,60 €	1 680 351,14 €
AP 2008-59 Pôle de valorisation de Mornac	144 890,14 €	54 922,78 €	10 922,28 €	65 845,06 €
2008-60 Composteurs	480 362,38 €	349 569,27 €	130 006,33 €	479 575,60 €
2009-65 Matériel service travaux	73 120,00 €	39 875,69 €	-	39 875,69 €
2009-66 Matériel véhicules exploitation	1 241 246,45 €	680 022,83 €	-	680 022,83 €
2010-67 Communication	18 180,00 €	17 580,00 €	-	17 580,00 €
2010-68 Informatique	66 199,17 €	57 103,06 €	6 620,06 €	63 723,12 €
2016-78 - CET fermés	31 790,00 €	18 737,50 €	-	18 737,50 €
AP 2019-79 Déchèterie de Cognac	164 440,00 €	3 050,00 €	1 693,62 €	4 743,62 €
2019-80 Bâtiment Gond-Pontouvre	107 200,00 €	3 600,00 €	7 670,76 €	11 270,76 €
2020-82 Projet CSR	19 925,00 €	12 425,00 €	7 500,00 €	19 925,00 €
AP 2020-83 Déchèterie de Barbezieux	130 296,42 €	125 755,34 €	-	125 755,34 €
AP 2021-85 Colonnes enterrées	1 320 000,00 €	789 898,81 €	95 075,47 €	884 974,28 €
AP 2022-86 Travaux déchèteries	500 000,00 €	11 995,20 €	13 506,47 €	25 501,67 €
AP 2022-87 Etudes traitement OMR	135 000,00 €	76 081,00 €	291,00 €	76 372,00 €
Chapitre 204 - subventions d'investissement	333 450,00 €	318 000,00 €	-	318 000,00 €
Sous-total dépenses d'équipement	7 369 452,97 €	4 406 446,01 €	514 840,35 €	4 921 286,36 €

Opérations	Budget voté (BP+DM)	Mandaté	Restes à réaliser	Total CA
Dépenses d'investissement - Budget Atrion				
2011-01 Centre de tri de Mornac	1 143 287,25 €	438 872,96 €	575 032,79 €	1 013 905,75 €

GLOSSAIRE

Types de déchets

DM : Déchets Ménagers (Ordures ménagères + Collecte sélective + Verre + Déchèteries)
« Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèterie. »

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (Déchets ménagers + Déchets non-ménagers)
« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. »

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est aussi appelée *poubelle noire*. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte. »

OMA : Ordures Ménagères Assimilées (Ordures ménagères issues des ménages + Ordures ménagères issues des non-ménages, type artisans, commerçants, administrations, hôpitaux)

CS : Collecte Sélective

DA : Déchets Assimilés
« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants…) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux…) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

DAE : Déchets d'Activités Économiques
« On appelle communément déchets d'activités économiques (DAE) tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement. Sont notamment concernés les gisements des : entreprises industrielles et du BTP, artisans et commerçants, services publics (écoles, administrations,…), professionnels de santé (hôpitaux publics et cliniques privées, médecins,…), services tertiaires, particuliers hors de leurs domiciles (déchets des établissements recevant du public, transports,…). Les DAE peuvent être des déchets dangereux, non dangereux, non inertes (dit *banals*) ou encore inertes. »

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux
« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur. »

DDS : Déchets Diffus Spécifiques
« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique - auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux). »

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

Modes de gestion

COMPÉTENCE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCE
« Le service public d'élimination des déchets est une compétence territoriale assurée par les collectivités locales […]. **L'article L2224-13 du CGCT** autorise le transfert partiel de la compétence élimination des déchets : *Les communes peuvent transférer à un Établissement Public de Coopération Intercommunale ou à un syndicat mixte, soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent.* »
Calitom est un syndicat mixte ayant pour objet la gestion des déchets ménagers et assimilés produits sur le département de la Charente. Il est constitué d'une compétence traitement obligatoire (transfert des déchets, prétraitement des ordures ménagères, stockage, actions de tri, compostage…) et d'une compétence collecte facultative (collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables, du verre, gestion des déchèteries et rotation des bennes…).

RÉGIE
« La régie directe est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services. La gestion des déchets ménagers peut ainsi être assurée au sein des collectivités par les services municipaux, avec leur personnel, leurs biens (matériels, locaux, etc.) et leur budget.

Prévention et précollecte

PRÉVENTION
« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

RÉEMPLOI
« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention. »

PRÉCOLLECTE
« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. »
Exemples : fournitures de sacs jaunes, mise en place d'équipements de collecte (bac, colonne à verre, etc.)

Modes de collecte

DIES : Déchèteries

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE / POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ENTERRÉS (PAVE)
« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population (ex : bac de regroupement, colonne à verre…). Les déchèteries sont considérées comme des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

PAVE : Points d'Apports Volontaires Enterré ou colonnes enterrées

PAP OU COLLECTE EN PORTE-À-PORTE
« Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs. »

Traitement des déchets

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux
« Installation destinée à stocker des déchets dits *ultimes* car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

PTMB/TMB : Pré-Traitement Mécano-Biologique
Le pré-traitement mécano-biologique vise à optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles. Il consiste en l'imbrication d'opérations mécaniques et d'étapes biologiques qui vont permettre de retirer les éléments métalliques, dégrader la matière organique, assécher la matière en vue de la stabiliser, la rendre sèche, de façon à ce qu'elle génère le moins possible de rejets polluants une fois stockée. »

LIXIVIATS
« Lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent une fraction liquide appelée *lixiviats*. Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités. »

REFUS DE TRI
« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.) »

RÉUTILISATION
« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. »

TAUX DE VALORISATION
« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

VALORISATION
« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de *valorisation* englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

Financement

RS : Redevance Spéciale
« Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non-ménagers qu'elle prend en charge, dits « assimilés », c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. » Lorsque la collectivité finance son service de gestion des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOM), elle a la possibilité de mettre en place une Redevance Spéciale qui doit concerner l'ensemble des producteurs non-ménages.

TEOM(A) : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (et Assimilées)
« Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produits par le ménage ou le professionnel. »

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
Impôt qui s'applique aux activités polluantes, institué par la loi de finance 1999 et entré en application depuis le 1er janvier 2000. Chaque année, le montant de cette taxe est révisé. En ce qui concerne les déchets, elle doit être payée par tout exploitant d'une installation soumise à autorisation, comme les installations de stockage des déchets. Elle s'applique donc à chaque tonne de déchets enfouie en centre de stockage.

TGAP Ste-Sévère :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
25 €	37 €	45 €	52 €	59 €	65 €

calitom
service public des déchets

19 route du Lac des Saules
ZE La Braconne - 16600 Mornac
Tél : 05 45 65 82 50 - Fax : 05 45 65 82 55
N°vert : 0 800 500 429
www.calitom.com
calitom16

IMPRIM'VERT®

Création et Photos : Calitom - Imprimé sur papier recyclé en 700 exemplaires par l'imprimerie Champagnac - Juin 2023